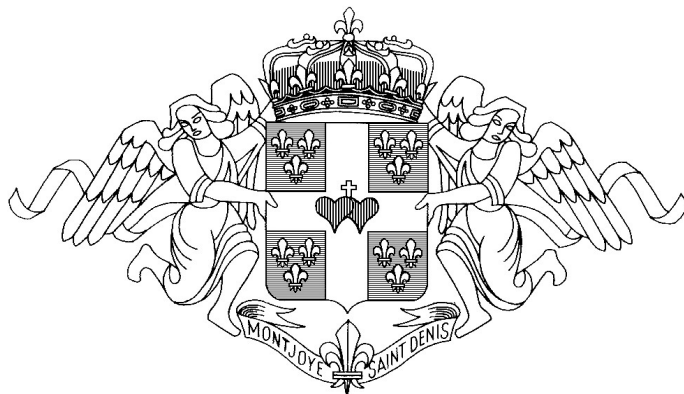


Périodique fondé
en 1957

Nouvelle série
trimestrielle



Octobre - Novembre
Décembre 2017
N° 153

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Le numéro : 4,50 euros - Abonnement : 15,00 euros

Vœux

L'Union des Cercles légitimistes de France, la rédaction de *La Gazette royale*, les présidents de cercle présentent leurs vœux les plus respectueux à

Monseigneur le prince Louis,

Madame la princesse Marguerite,

Monseigneur le dauphin,

Madame la princesse Eugénie et Monseigneur le prince Alphonse.

À tous les lecteurs de *La Gazette royale*, à tous les légitimistes fidèles à la France et à celui qui l'incarne, nous adressons également nos vœux de bonne et sainte année 2018.

Puissions-nous, éclairés du Saint-Esprit, œuvrer activement et efficacement à la victoire du Christ-Roi et au retour de son lieutenant sur le trône de France.

Vive Dieu ! Vive le Roi !

Hugues Saclier de La Bâtie

Sommaire :

<i>Vœux</i>	p. 1
<i>Sainte-Anne-d'Auray</i>	p. 2
<i>Pourquoi n'habite-t-il pas en France ?</i> p. 7	
<i>De la dignité</i>	p. 10
<i>La chapelle du champ des martyrs</i> ...	p. 11
<i>Prémices de la révolution</i>	p. 12
<i>Actualités</i>	p. 15

<i>La chute de l'empire romain</i>	p. 18
<i>Vie des cercles</i>	p. 21
<i>Notes de lecture</i>	p. 22
<i>Carnet du jour</i>	p. 24
<i>La Confrérie royale</i>	p. 24
<i>Sites internet</i>	p. 24

Sainte-Anne-d'Auray, le 24 septembre 2017

Allocution du Président de l'UCLF : 105^e pèlerinage, une étape importante

Mon révérend Père,
Mesdames, mesdemoiselles,
messieurs, chers amis,

Nous effectuons cette année le 105^e pèlerinage légitimiste à Sainte-Anne-d'Auray. C'est, dans l'histoire de ce pèlerinage, une étape importante qui mérite que l'on s'arrête un instant pour réfléchir sur le sens et plus encore sur l'avenir de cette tradition. Rappelons-nous les trois périodes qui se rapportent au pèlerinage.

La première débute en 1844, lorsque le comte de Chambord, le roi Henri V, succède à son oncle Louis XIX. La France est alors sous le joug de l'usurpateur, Louis-Philippe d'Orléans, le fils de Philippe Égalité. Le jeune roi est en exil mais des légitimistes se réunissent ici. Ils viennent chercher l'aide de saint Michel et de sainte Anne. La démarche, ainsi initiée, va se poursuivre pendant 70 ans, jusqu'en 1913.

Et puis survient la guerre, la Première Guerre mondiale qui a vu périr tant de jeunes. La France est meurtrie, exsangue, le pèlerinage est abandonné.

Il a fallu attendre 1983, soit après une éclipse de 70 ans, encore 70 ans, pour que le nouvel essor de la légitimité, initié par le prince Henri en 1946, permette à l'UCLF de renouer avec cette tradition. Depuis, la Fédération bretonne légitimiste, qui a reçu la mission d'organiser le pèlerinage, l'a maintenu contre vents et marées. En 2017, nous voici donc à la 35^e édition. Si tant est que les trois périodes doivent avoir la même durée, il reste à accomplir trente-

cinq autres pèlerinages. Qu'en sera-t-il du dernier, en 2052 ?

La phase que nous allons aborder est cruciale.

Ou bien les légitimistes, devenus des étrangers dans ce qui fut le beau royaume de France, reviendront ici clandestinement, ou bien ils viendront en grand nombre célébrer la victoire, remercier saint Michel et sainte Anne du retour du successeur de nos rois sur le trône.

Oui, cette phase que nous allons aborder est cruciale. Nous savons bien que la France n'occupe plus le rang qui était le sien en 1789, mais le déclin s'accélère économiquement, militairement, politiquement.

Surtout, il prend une autre dimension, celui de la démographie. Depuis cinquante ans, les mises en garde n'ont pas manqué mais les lois de la démographie ne sont pas celles de la république ou du moins la république les ignore. Le mandat présidentiel, c'est cinq ans. Les conséquences démographiques, c'est une génération, voire plusieurs générations.



La destruction de la famille, l'encouragement à la contraception et à l'avortement ont des effets bien plus catastrophiques que l'hécatombe de 14/18. Les 220 000 avortements annuels créent un vide que les immigrés s'empressent de combler. Certes, nous pouvons espérer que, malgré l'école républicaine, bon nombre d'entre eux tentent sincèrement de s'intégrer, mais nous ne pouvons pas oublier que la majorité professe une religion dont les préceptes inscrits dans le coran sont contraires à la civilisation chrétienne qui a façonné la France sous le gouvernement de nos rois.

Les révolutionnaires ont pour objectif d'éradiquer le catholicisme dans notre pays. Ils y sont presque parvenus. Les catholiques ne sont plus qu'une petite minorité.

La France, fille aînée de l'Église, selon la formule inventée par Lacordaire, n'existe plus ? Si, j'en suis persuadé, elle existe encore dans votre cœur, chers pèlerins. Encore faut-il qu'elle n'y soit pas cachée, enfouie. Il lui faut se faire connaître et, pour cela, elle a besoin de votre intelligence et de votre volonté.

La France, royaume du fils aîné de l'Église, selon la formule plus ancienne et plus juste, cette France a besoin de vous. Nos ancêtres se sont battus, au risque de leur vie, pour Dieu et pour le roi. Le roi a été assassiné et depuis, Dieu ne cesse d'être interdit dans notre pays. Pour rétablir ses autels, il nous faut rétablir le roi sur son trône.

Ne perdez pas de temps avec le rêve insensé d'établir une bonne

république. Rejoignez un cercle légitimiste, formez-vous au combat d'aujourd'hui, apprenez à reconnaître les ennemis du trône et de l'autel. Dieu ne vous demande pas pour l'instant de verser votre sang, pas encore. C'est sûr que si nous ne faisons rien aujourd'hui, notre vie et notre foi seront en danger demain. Non, maintenant

Dieu ne nous demande que quelques sacrifices pour que nous devenions de bons combattants, efficaces, dignes successeurs des soldats des armées catholiques et royales.

Vive la monarchie !
Vive Louis XX !

Pierre Bodin



Homélie du Révérend Père Jean-Marie : Le Christ-Roi et la Révolution

« Voici que cet Enfant provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de contradiction » (Lc 2/34).

Bien chers Fidèles, ces paroles du vieillard Siméon, prononcées lorsqu'il reçut l'Enfant-Dieu dans ses bras, viennent nous rappeler à la réalité. En effet, quelles que soient les qualités naturelles des hommes, le monde se divisera en deux groupes opposés, irréconciliables : les amis de Jésus qui accepteront de faire passer dans leur vie personnelle, familiale et sociale ou politique, les préceptes du divin Maître, et cette foule, comme l'exprimait l'hymne des vêpres du Christ-Roi, avant sa disparition consécutive à la révolution conciliaire, cette « foule scélérate » qui s'écrie : nous ne voulons pas du Christ-Roi. Car l'hérésie majeure de notre XXI^e siècle est là, dans le refus de la Royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ.

A - Le Christ-Roi

« Vous allez enfanter un Fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Très Haut, et le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob et son règne n'aura pas de fin » (L 1/31-33).

Ces paroles, que l'ange Gabriel adressait à Notre-Dame au jour de

l'Annonciation, viennent affirmer, chers fidèles, la grandeur de Celui qui est venu partager notre humanité : le Roi des rois. Et Il a réalisé cela pour nous rendre participants de sa vie divine. « Il s'est fait homme, dira saint Augustin avec son style si percutant, *Il s'est fait homme pour nous faire dieu* ».

« En d'autres termes, écrit Pie XI dans l'encyclique *Quas primas* que je vous conseille fortement de lire, *le pouvoir royal du Christ repose sur cette admirable union qu'on nomme l'union hypostatique* ». C'est-à-dire cette union réalisée, dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie lorsqu'Elle a prononcé librement son « Fiat », cette union, sans confusion ni absorption, de la nature divine avec la nature humaine.

Aussi, parce que Notre Seigneur Jésus-Christ est vrai Dieu, Créateur et Maître de toutes choses, tout Lui est soumis et tout doit Lui être soumis. Il gère l'univers par sa Providence et rien de ce qui arrive, n'arrive sans son vouloir ou sa permission. C'est donc en ce sens qu'il est véritablement Roi.

Mais parce que cette même personne du Christ a pu, grâce à son humanité, être à la fois prêtre et victime du Sacrifice rédempteur du Calvaire, Il a acquis le salut de tous les hommes.

« Vous n'avez pas été rachetés avec de l'or et de l'argent corruptibles, mais par le sang précieux du Christ, le sang d'un agneau sans tache et sans défaut », écrira saint Pierre (1 Pet. 1/18-19).

Ce salut acquis par sa Passion, Il en fera bénéficier les hommes par le baptême qui leur transmettra la vie divine. « *Qui croira et sera baptisé sera sauvé*, dit Notre Seigneur en saint Marc (Mc 16/16), *qui ne croira pas sera condamné* ». On est loin de l'indifférentisme actuel.

Aussi, c'est à ce titre de Rédempteur qu'il est encore véritablement Roi.

Bien sûr, comme le rappelle Pie XI dans la même encyclique (*Quas primas*) : « *Ce royaume est avant tout spirituel et concerne avant tout l'ordre spirituel* ».

Mais il s'empresse de préciser : « *Ce serait une erreur grossière de refuser au Christ-Homme la souveraineté sur les choses temporelles, quelles qu'elles soient* ».



Et il poursuit en reprenant ce qu'écrivait Léon XIII (dans *Annum Sacrum* du 25 mai 1899) : d'ailleurs « *son empire ne s'étend pas exclusivement aux nations catholiques ni seulement aux chrétiens baptisés, qui appartiennent juridiquement à l'Église même s'ils sont égarés d'Elle par des opinions erronées ou séparés de la communion par le schisme ; il embrasse également et sans exception tous les hommes, mêmes étrangers à la foi chrétienne, de sorte que l'empire du Christ, c'est, en stricte vérité, l'universalité du genre humain* ».

Que ces paroles font du bien dans cette période de confusion générale où les propos les plus extravagants des plus hautes autorités de l'Église viennent semer, au minimum, le trouble.

Aussi, bien chers fidèles, il faut que cette loi divine, cette loi de charité, éclaire la morale, la législation, la justice, sans oublier tout le domaine de l'éducation.

C'est à cette condition, à cette unique condition, que se réalisera sur l'humanité la Paix du Christ, par le règne du Christ et de son lieutenant, dans la charité du Christ.

Par contre, il n'y aura jamais de véritable paix, tant que des organismes mondialistes et maçonniques, comme la Société des nations (SDN) créée à la fin de la Première Guerre mondiale, ou l'Organisation des nations unies (ONU) créée à la fin de la Seconde Guerre mondiale, tant que des organismes mondialistes et maçonniques existeront et domineront le monde par leur tyrannie anti-catholique, n'en déplaise à *Pacem in terris* de Jean XXIII ainsi qu'à tous les papes qui lui ont succédé.



B - La Révolution

Mais pourquoi, me direz-vous ?

Parce que « *la peste de notre époque, écrit Pie XI (Quas primas), c'est le laïcisme, ainsi qu'on l'appelle, avec ses erreurs et ses entreprises criminelles* ».

Vous le savez bien, chers fidèles, l'ennemi acharné contre l'Église catholique, l'ennemi acharné contre l'état catholique, c'est cet ange déchu qui, depuis sa révolte contre Dieu : « *Je serai comme Dieu* », n'a qu'un but, empêcher les hommes d'atteindre ce pour quoi ils ont été créés, à savoir le bonheur éternel du ciel. Et l'état catholique avait pour but de permettre à ses sujets de réaliser cette fin.

Aussi, dès nos premiers parents, ce menteur trompa Ève et Adam et les amena à vouloir s'affranchir de Dieu, à vouloir être indépendants vis-à-vis de Dieu. Et ce fut le premier péché de libéralisme qui eut des conséquences catastrophiques puisqu'il priva nos premiers parents de la vie divine, la grâce surnaturelle, ainsi que des dons préternaturels. Tout l'édifice surnaturel des dons et des vertus fut détruit. Et de plus la nature humaine fut endommagée, inclinée au mal, même si ce ne fut pas d'une façon irréversible comme l'affirme l'hérésie protestante.

Mais ne l'oublions jamais, Satan fut définitivement vaincu par le sacrifice rédempteur, et cela même si Dieu lui permet encore d'agir auprès des hommes pour les tenter. Cependant, rappelons-nous les paroles de saint Paul, inspiré par l'Esprit-Saint, affirmant que nous ne sommes jamais tentés au-dessus de nos forces, mais que la grâce divine pour résister est toujours d'intensité supérieure.

Le christianisme s'est alors développé, passant de l'état de

religion persécutée, puis tolérée, au statut de religion d'État. Enfin, grâce à cette situation, toute l'Europe fut civilisée parce que christianisée. En effet, c'est l'Église catholique qui développa le souci des plus pauvres, des faibles, des infirmes. C'est l'Église catholique qui enseigna la nécessité de pardonner pour être soi-même pardonné par Dieu. C'est l'Église qui adoucit les mœurs barbares en faisant comprendre que tout ne se solutionnait pas par un coup de francisque sur la tête. C'est encore l'Église catholique qui fit comprendre que toute autorité vient de Dieu et que pour cette raison elle doit être respectée et obéie, parce que l'autorité est une participation au gouvernement de Dieu. Évidemment, si le détenteur de l'autorité se servait de son statut pour commander quelque chose de contraire à Dieu, aux commandements, à la morale, il faudrait, à ce moment-là, refuser le devoir d'obéir. C'est tout le problème de la crise de l'Église.

Hélas, bien chers fidèles, les papes anciens l'ont rappelé, la Renaissance, cette période d'engouement pour la redécouverte de l'antiquité païenne, développa la divinisation de la nature humaine, ce qui fut source de passions et de vices les plus dégradants, ainsi que l'exaltation orgueilleuse de la raison humaine qui prétend tout expliquer, tout diriger par ses propres forces. Cette période fut une catastrophe. En effet, la Renaissance enseigna l'indépendance de la raison, et l'indépendance de la morale vis-à-vis de Dieu. Le poison du péché originel soufflait de nouveau.

Ce qui nous valut le protestantisme au niveau religieux et la Révolution au niveau politique. Le protestantisme, avec son libre examen, prit une part prépondérante dans la création de la maçonnerie. N'oublions pas que Désagulier et Anderson, les pères

des premières constitutions maçonniques à Londres, dites d'Anderson, étaient tous deux pasteurs protestants.

Aussi le protestantisme, avec sa haine anti-catholique, avec sa haine anti-romaine, se montra alors un bras de levier extraordinaire pendant la Révolution française.

On ne peut être que scandalisé, quand, au Vatican, cette année, on installa une statue de Luther dans une salle d'audience où le pape François intervenait pour célébrer le 500^e anniversaire du protestantisme. Agir de la sorte, c'est cracher sur toutes les victimes du protestantisme, à commencer par les paysans allemands que Luther poussa à la révolte contre les princes, avant de les abandonner à ces mêmes princes pour qu'ils soient massacrés.

Quant à la Révolution française, prototype de toutes les révolutions, on peut dire que son mot d'ordre fut celui de Voltaire : « *tuez l'infâme* » (détruisez l'Église) et tuez le roi, le lieutenant de Dieu, s'il refuse de servir la révolution.

Les choses étaient claires, les camps bien délimités. C'était oublier la ruse du démon.

Le dialogue

En effet, le menteur, le sournois, veut, jusqu'à la fin de sa période de liberté, porter atteinte aux âmes et les détourner de leur destinée éternelle. Aussi, au lieu de garder un combat franc, sans merci, qu'il a perdu d'avance sur la Croix, il propose le dialogue, la tolérance.

Chers fidèles, je ne peux que vous conseiller la lecture et l'étude de la « *Lettre sur le Sillon* » du pape saint Pie X. Ce pape, véritablement et authentiquement saint, a été un génie de clairvoyance pour notre époque. Écoutons-le :

« *La doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelques sincères qu'elles soient...* ».

« *Cette même doctrine nous enseigne aussi que la source de l'amour du prochain se trouve dans l'amour de Dieu... Tout autre amour est illusion ou sentiment stérile et passager.* »

« *Non, Vénérables Frères, il n'y a pas de vraie fraternité en dehors de la charité chrétienne... En séparant la fraternité de la charité chrétienne, la démocratie, loin d'être un progrès, constitue (constituerait) un recul désastreux pour la civilisation.* »

Bien chers fidèles, ce que saint Pie X a clairement condamné, parce que non catholique, a été affirmé par le dernier concile, Vatican II. Et depuis sa conclusion, nous voyons les églises se vider, le clergé revendiquer les thèses doctrinales les plus folles.

Après la destruction de la doctrine et des sacrements, nous assistons, à l'heure actuelle, à une attaque inouïe contre la morale, principalement celle du mariage. Alors que le pape Léon XIII écrivait dans *Immortale Dei* que « *la société domestique trouve sa solidité dans la sainteté du lien conjugal, un et indivisible* », le consistoire et les deux synodes sur la famille ont été une véritable œuvre de destruction de la doctrine traditionnelle sur le mariage, œuvre qui s'est exprimée par l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia*.

Ajoutez à cela la publication des nouvelles règles de reconnaissance de nullité dont le texte juridique précise noir sur blanc, parmi les cas la justifiant, un scandaleux « etc. » et vous découvrirez que la révolution n'est plus seulement dans la société civile, mais à

l'intérieur même de l'Église. « *Dieu détrôné et l'homme mis à sa place* » précise Mgr Gaume.

Conclusion

Alors que faire ?

Tout d'abord, chers fidèles, soyez d'authentiques catholiques. Vivez de Dieu par la prière et les sacrements. Restez en état de grâce. N'oubliez pas que la fin de la crise de l'Église passe par notre propre sanctification. En nous sanctifiant, nous sanctifions l'Église. À l'inverse, en péchant, nous participons à la crise de l'Église.

Ensuite formez-vous religieusement, politiquement, en étudiant la doctrine. Ce sont les idées qui mènent le monde et non cette foule de sentiments contradictoires. On doit penser avant d'agir.

Aussi je ne peux que vous encourager à travailler dans vos cercles, dans vos universités d'été. N'hésitez pas à y impliquer vos jeunes, vos enfants.

Enfin, chacun à notre place, comme pères et mères de familles, jeunes, professionnels, poussez votre devoir d'état au maximum. Soyez exigeants avec vous-mêmes, sans oublier l'indulgence vis-à-vis des faiblesses des autres. Vous rappelant tout de même que l'indulgence ne veut pas dire mollesse lorsqu'il y a des décisions à prendre.

Alors en ce centenaire des apparitions de Fatima, n'oublions pas que Notre-Dame est Médiatrice de toutes grâces. Ce qui est humainement impossible pour procurer la gloire de son divin Fils, est possible par son intercession

Aussi que votre prière implorante s'élève vers Elle, pour que le prêtre la présente au cours de cette sainte Messe, renouvellement du Sacrifice de la Croix, et qu'un jour

il nous soit donné de nous retrouver tous pour l'éternité, car nous aurons tous entendu ces paroles qui nous auront fait tressaillir d'allégresse :

« Viens, bon et fidèle serviteur, tu as été fidèle en peu de choses, à beaucoup je t'appelle, entre dans la joie de ton Maître ».

C'est la grâce que je vous

souhaite du fond de mon cœur de prêtre.

Ainsi soit-il.

R.P. Jean-Marie
(Fraternité de la Transfiguration)



Un pèlerinage pour se donner du cœur

En ce mois de septembre finissant, ils ont bravé le mauvais temps, les Chouans venus en pèlerinage à Sainte-Anne-d'Auray.

Lors de la messe, au Champ des martyrs, ils se sont ressourcés sur les traces de leurs illustres prédécesseurs, non seulement pour entretenir la mémoire de leur exemple, mais surtout pour obtenir, par l'intercession de la grand-mère du Christ, les grâces de bien mener les combats futurs.

Qui sont donc ces prédécesseurs ? En 1795, alors que la bataille de Quiberon tourne à la catastrophe, les Chouans se rendent au général républicain Hoche qui leur promet la vie sauve. Plusieurs centaines sont pourtant massacrés, dont plus de deux cents dans les marais de Brec'h où est édifiée la chapelle.

L'exemple, l'honneur de ces hommes consistent dans le risque de leur entreprise : ils se lancent dans le combat contre des armées de métier, non pour un bénéfice personnel, mais par devoir, par fidélité, afin de défendre la civilisation et leur foi contre la barbarie révolutionnaire.

Dans son homélie, le père Jean-Marie rappelle aux fidèles que la Révolution naît avec le « *Non serviam* », le « *je ne servirai pas* » de Lucifer... (lire le texte en page 3).

Lors du dépôt de gerbe au monument du comte de Chambord, et en écho au prêche du Père,

Pierre Bodin, président de l'UCLF, rappelle la nécessité de l'effort sur soi, du travail personnel et collectif, pour œuvrer efficacement au rétablissement de notre pays... (lire cette allocution en page 2).

Après de joyeuses agapes, l'historien Reynald Sécher, expose, dans une brillante conférence, le processus élaboré par la République pour « régénérer l'humanité », pour fabriquer « l'homme nouveau », l'homme libre de toute loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, l'homme affranchi des lois de sa nature voulue par le Créateur.

Le moyen le plus efficace étant l'élimination physique des opposants fidèles à l'ordre traditionnel, un « *populicide* » est décidé par la 1^{ère} République qui organise le génocide des peuples rebelles et déclare la guerre totale au reste de l'Europe (levée des 300 000 hommes). La même stratégie sera pratiquée lors de la Première Guerre mondiale, où les socialistes enverront en priorité sur le front les intellectuels et les peuples jugés les plus *réactionnaires* pour les faire massacrer.

Tout ceci n'est pas très glorieux, aussi cherche-t-on à le cacher, c'est ce que Reynald Sécher a appelé le « *mémoricide* », terme désormais entré dans le langage commun. D'ailleurs, pour parer toute velléité de retour à une société naturelle, c'est l'ensemble de l'histoire de France qui se trouve désormais occulté. Les

rare époques encore étudiées le sont à la lorgnette de l'idéologie.

Si la réalisation de la nouvelle humanité doit passer par l'oubli total de ce qui existait, les églises, les calvaires et autres édifices religieux qui parsèment notre pays constituent autant de témoins gênants. Déjà, sous couvert de baisse de dotation de l'État, les mairies renoncent à entretenir les monuments religieux : on ne remplace plus l'ardoise qui provoque l'infiltration. Et le conférencier de nous exhorter à harceler le maire pour le remplacement de cette ardoise, voire, à le faire nous-mêmes, pour éviter la destruction de nos églises et garder ces témoignages de la foi de nos aïeux.

Cependant, malgré tous les efforts de la « bien-pensance », il restera toujours des importuns pour poser des questions sur ce qu'étaient ces bâtiments, même en ruine, ainsi que sur les raisons de leur édification. Questions insupportables aux idéologues, car elles freinent l'avènement de l'homme nouveau : cet homme sans conscience, à la fois consommateur et objet de consommation, l'homme moderne maintenu dans un esclavage qui ne dit pas son nom : celui d'une jouissance égoïste et stérile. Reste donc à remplacer le peuple originel par des migrants d'autres cultures, mosaïque de déracinés, véritable matériau humain vierge aux mains des démiurges républicains.

Le combat de la mémoire est donc primordial, et l'UCLF l'a compris depuis longtemps qui le pratique intensivement dans ses groupes d'étude et lors de son université d'été.

Reynald Sécher a trouvé lui aussi une manière originale d'œuvrer pour la mémoire : la bande dessinée. Alors qu'un livre acheté est lu seulement dans 60% des cas, pour être ensuite rangé définitivement dans une bibliothèque, une bande dessinée sera d'abord lue par un enfant, pour être ensuite lue et relue par dix autres personnes en moyenne. La mémoire sera donc diffusée. Il faut saluer le magnifique travail du conférencier qui, avec ses histoires de France et de Bretagne en bandes dessinées, contribue à la pérennité du patrimoine culturel.¹

Et en effet, d'autres encore comme Philippe de Villiers et son Puy-du-Fou sont arrivés à la même conclusion : l'enjeu de notre siècle est d'abord culturel.²

Si la situation n'est guère brillante, gardons confiance, car un ennemi partout triomphant s'affaiblit : existe-t-il encore en France de grands intellectuels républicains comme on en voyait il y a seulement vingt ans ? Cherchez à gauche ... rien ! et à droite ... le désert ! La pensée démocratique est en panne, parce que stérilisante, et la République n'a pas réalisé ses promesses de bonheur de l'humanité. Les peuples s'en rendent progressivement compte et l'illusion entretenue par les médias ne saurait durer. À nous de travailler pour occuper le terrain ! En ces moments où tout est possible, ce

serait de la désertion de céder à la paresse ou à la peur, de ne pas se faire violence pour travailler, pour apprendre ce qui est bon, ce qui est beau, ce qui est vrai. C'est tout l'objet du combat de l'UCLF de clamer la vérité, sans aucune compromission, et de chercher à établir le bon régime en partant des principes de la société naturelle et chrétienne.

Les pèlerins de Sainte-Anne d'Auray auront donc tous regagné leur province, gonflés de bonnes résolutions, parés pour galvaniser leur cercle respectif, et déterminés plus que jamais à combattre pour Dieu et le roi.

Un pèlerin

(voir également le site de l'UCLF : <http://uclf.org/sainte-anne-auray-un-pelerinage-pour-se-donner-du-cœur/>)

1. Nuançons : la bande dessinée offrira des informations, si elle est vraiment lue et non pas simplement feuilletée. Mais, redisons-le, à la suite du Professeur Jean-Louis Harouel : « *La bande dessinée divertit mais n'apprend rien. De la même manière que l'image technique et à la différence du livre, la bande dessinée ne cultive pas : elle laisse l'individu au même niveau qu'elle l'a pris.* »
Il est plus sévère encore : « *... la bande dessinée représente un obstacle majeur au développement intellectuel et culturel des êtres jeunes. Du point de vue de la culture, pour l'enfant, « lire » une bande dessinée, c'est une autre manière de regarder la télévision. La négativité culturelle est la même.* »
Ceux qui ne sont pas convaincus pourront lire avec profit le bel essai *Culture et contre-cultures* (Jean-Louis Harouel, chez PUF en 1994, réédité en 2001), d'où ces lignes sont extraites... les autres avec plaisir ! (ndlr).
2. Avant d'être culturel, il est religieux et politique... nous semble-t-il ! (ndlr).

Et d'abord, votre prince, pourquoi n'habite-t-il pas en France ?



Aux célébrations liturgiques du 24 août, fête de saint Barthélémy, s'ajoute l'anniversaire de la sainte mort de Sa Majesté le roi Henri V, couramment appelé par le titre de courtoisie qu'il prit en exil : « comte de Chambord ». C'est l'occasion de revenir sur les différentes lois d'exil prononcées par la république.

La noble et exemplaire attitude de ce prince, qui n'a jamais sacrifié les principes de la royauté capétienne traditionnelle, demeure une forte leçon en nos temps, et nous permet de répondre aujourd'hui de manière particulièrement claire et juste à la question

qui nous est tant de fois opposée, à propos de Monseigneur le Prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou, *de jure* Sa Majesté le roi Louis XX, à la manière d'un reproche ou comme un pseudo argument contre la validité de son caractère dynaste : « *Et d'abord, votre*

prince, pourquoi n'habite-t-il pas en France ? »

Dans son journal, Monseigneur le comte de Chambord, à la date du 30 octobre 1849, note ceci : « *Berryer, par un discours très adroit fait repousser à une g[ran]de majorité la proposition de rappel*

de nos familles ».

De quoi s'agit-il ?

Tout simplement de ce que l'on appelle du terme générique « lois d'exil » ; et, à ce propos, il n'est pas inutile de faire ici un petit rappel historique.

Loi d'exil contre la branche aînée des Bourbons (1832) :

Le 10 avril 1832, la « monarchie de juillet » promulgua une loi condamnant à un bannissement perpétuel et à la déchéance de leurs droits civils, Sa Majesté le roi Charles X et tous les membres de la branche aînée des Bourbons.

Loi d'exil contre les Orléans (1848) :

Le 26 mai 1848, la deuxième république adopte une loi qui interdit à perpétuité au roi Louis-Philippe et à sa famille l'entrée sur le territoire français ; ce texte ne leur ôte cependant pas leurs droits civils, comme cela avait été fait en 1832 pour les princes de la branche aînée.

À la séance du 24 octobre 1849, le parlement de la deuxième république, où siégeaient de nombreux députés légitimistes et orléanistes, examina une proposition d'abrogation des lois d'exil de 1832 et 1848.

C'est à cette occasion que l'avocat et député légitimiste Pierre-Antoine Berryer (1790-1868) argumenta contre l'abrogation de ces lois d'exil en ces termes :

« [...] Dans tout gouvernement un principe doit dominer : le principe électif ou le principe héréditaire. L'un exclut l'autre. Y a-t-il un membre de cette Assemblée qui puisse croire que, sous le principe

qui régit la France, il y ait un seul membre de la famille des Bourbons qui consente à rentrer en France ! [...]

« Messieurs, vous républicains, vous pouvez bien regarder les princes de la Maison de Bourbon comme de simples citoyens, comme des hommes ordinaires ; mais vous ne pouvez pas faire qu'ils restent eux-mêmes fidèles à leur principe.

« Les révolutions peuvent bien déshériter l'avenir, elles n'ont pas la puissance d'anéantir le passé. Vous ne pouvez pas faire que la Maison de Bourbon ne soit pas la plus ancienne et la plus illustre représentation du principe héréditaire, et qu'elle ne s'honore d'avoir régné tant de siècles sur cette grande nation qu'on appelle la France »¹.

Dans son diaire, à la date du 30 octobre (puisque les journaux de France qu'il lit avec attention mettent quelques jours pour lui parvenir à Frostdorf ou à Venise, ses principaux lieux de résidence à l'époque), Monseigneur le comte de Chambord montre donc qu'il est au courant du débat qui a eu lieu à la chambre des députés six jours plus tôt ; il note la teneur de l'intervention de Berryer, et... il ne la blâme pas ni ne la regrette.

Au contraire.

En effet, sur le fond, Henri V est en plein accord avec l'argumentation de Berryer : puisque la France renie les principes incarnés par l'aîné des Capétiens, il est préférable que l'aîné des Capétiens soit officiellement exilé.

La cohabitation des principes de la révolution et des principes de la monarchie traditionnelle incarnés par le prince est impossible.

Pourtant, à première vue, beaucoup de royalistes seraient enclins à penser que l'abrogation de ces lois d'exil est une bonne chose, et qu'un prince français, surtout s'il veut reprendre la place qui est la sienne à la tête du royaume, se devrait de résider en France plutôt que de demeurer dans un exil qui le tient éloigné de ses fidèles sujets et de ceux qui, en France, se battent pour lui dans la sphère politique.

Or, vraiment, il n'en est rien !

Au contraire, une présence continue de l'aîné des Capétiens sur le territoire français dans le temps où les pseudo institutions qui régissent la France sont l'exacte négation des principes de la royauté traditionnelle qu'incarne le prince, se révélerait à la longue plus néfaste et plus destructrice que l'exil.

En juin 1871, sur proposition de Monsieur Alfred Giraud, député de la Vendée, les deux lois d'exil de 1832 et 1848 furent abrogées.

Cela permit aux princes Henri d'Orléans, « duc d'Aumale », et François-Ferdinand d'Orléans, « prince de Joinville », tous deux fils de Louis-Philippe, de siéger à la chambre des députés.

Toutefois, Monseigneur le comte de Chambord, s'il fit un rapide et très discret voyage en France, ne revint pas s'y installer.

Pourquoi ?

Parce que l'aîné des Capétiens, successeur légitime de tous nos rois, depuis Clovis jusqu'à Charles X, ne peut résider durablement en France qu'en étant officiellement le roi de France, dans un royaume de France pleinement restauré en toutes ses

1. Cité dans *Henri, comte de Chambord – Journal (1846 – 1883) - Carnets inédits*. Ed. François-Xavier de Guibert 2009, p. 133, note 106.

traditions.

Le 26 juin 1886, la troisième république adopta une nouvelle loi d'exil à l'encontre de tous les chefs des familles royales et impériales ayant régné en France, et à l'encontre de leurs fils aînés. Cette même loi interdisait à tous les hommes de ces familles de servir dans l'armée française.

Cette loi du 26 juin 1886 fut abrogée par la loi du 24 juin 1950 sur proposition du député MRP du Morbihan, Paul Hutin-Desgrées, fondateur de *Ouest-France*.

Aux termes des lois républicaines actuelles, rien ne s'oppose donc à ce que Monseigneur le Prince Louis de Bourbon, *de jure* Sa Majesté le roi Louis XX, et sa famille s'installent en France, ainsi que l'ont d'ailleurs fait les princes de la maison d'Orléans depuis 1950.

Cependant, même s'il vient fréquemment en France, à l'occasion de commémorations ou de visites officielles, ou pour des réunions de travail avec ses collaborateurs français, Monseigneur le prince Louis, tout comme feu son père Monseigneur le prince Alphonse, et comme son grand-père avant eux, tout en affirmant de manière claire et ferme ses droits à la Couronne de France, s'en tient aussi fidèlement à la ligne directrice initiée par Monseigneur le comte de Chambord.

De fait, si l'aîné des Capétiens, roi de droit, choisissait de résider en permanence en France avec sa famille, cela signifierait par le fait même qu'il consentirait à devenir un « *citoyen de la république* » et à se soumettre dans la vie quotidienne à toutes les lois de la république.

Or, si le prince Louis, son épouse et ses enfants possèdent la nationalité française (quoi que prétendent un certain nombre

d'ignorants), il leur est, par principe, impossible de vivre dans une sujétion continue au régime républicain. Il est, au contraire, de leur devoir le plus strict de continuer à montrer que, même si l'exil ne leur est pas à proprement parler imposé par la loi, il leur est cependant imposé par les faits : il ne peut y avoir de cohabitation entre les principes de la royauté traditionnelle incarnés par le prince, et les faux principes de la république maçonnique.

Certains diront : mais les princes de la maison d'Orléans vivent bien en France, eux !

Mais c'est que, justement, les princes de la maison d'Orléans n'incarnent en rien les principes de la royauté traditionnelle !

Les princes de la maison d'Orléans sont sans doute les successeurs de Louis-Philippe, ils ne sont cependant en aucune manière les successeurs légitimes de Charles X et de tous les rois de France qui avaient précédé.

Les princes de la maison d'Orléans tiennent pour une forme de royauté qui n'est pas la monarchie traditionnelle, mais une royauté constitutionnelle qui a intégré une bonne partie des faux principes de la révolution. Il n'y a donc aucun antagonisme avec les pseudo-principes de l'actuelle république et les idées des princes de la maison d'Orléans concernant le gouvernement. D'ailleurs, on connaît leurs liens « traditionnels » avec la maçonnerie, depuis « Philippe Égalité » jusqu'à nos jours.

Par ailleurs, les faits corroborent la justesse de l'attitude maintenue par Monseigneur le comte de Chambord et par tous les princes de la branche aînée jusqu'à nos jours.

En effet, lors de ses déplacements en France, Monseigneur le prince

Louis de Bourbon, lorsqu'il est reçu par les autorités républicaines, est malgré tout toujours reçu en tant qu'aîné des Capétiens, descendant direct d'Hugues Capet, de Saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV ; et les représentants de la république eux-mêmes, quand ils s'adressent à lui, l'appellent : « *Monseigneur* ».

S'il vivait ordinairement en France et y exerçait sa profession, nous verrions bientôt ce « *Monseigneur* » remplacé par un ordinaire « *Monsieur* », utilisé dans la vie courante.

C'est ce qui est arrivé à Sa Majesté le roi Siméon II des Bulgares : roi à 6 ans, en 1943, il fut exilé de son pays en 1946. Lorsque, au terme de cinquante années d'exil, il revint dans son pays en 1996, il y fut accueilli et acclamé en souverain, bien que le pays fût officiellement une république : les hommes politiques et les membres du gouvernement le saluaient en l'appelant « *Sire* ». Mais à partir du moment où le roi Siméon II décida de s'installer de manière stable en Bulgarie et de s'engager dans la vie politique de son pays, jusqu'à devenir premier ministre de la république bulgare (!), il fut dès lors officiellement appelé « *Monsieur* ».

Nous ne pouvons souhaiter cela à l'actuel aîné des Capétiens, *de jure* Sa Majesté le roi Louis XX, et nous lui savons un gré infini de maintenir, envers et contre tout, et malgré les pressions de certains royalistes opportunistes qui tablent sur des combinaisons politiques très humaines et sur pas mal de compromissions avec les idées de la révolution, les principes pérennes qu'ont toujours incarnés les princes de la branche aînée des Bourbons depuis Monseigneur le comte de Chambord, *de jure* Sa Majesté le roi Henri V.

*Frère Maximilien-Marie
du Sacré-Cœur*
(<http://leblogdumesnil.unblog.fr>)

De la dignité

Il est au Louvre, parmi tant de chefs-d'œuvre, un tableau de Charles Le Brun, le portrait équestre du chancelier de France, Pierre Séguier, entouré par des valets (sur le site du Louvre : <http://www.louvre.fr/oeuvre-notices/pierre-seguier-chancelier-de-france-1588-1672> [ndlr]). Le spectateur ne peut qu'être impressionné par l'atmosphère de grandeur tranquille et assurée se dégageant d'un tel tableau. Le chancelier de France, garde des sceaux et ministre d'État qui, pendant quarante ans, assista les cardinaux de Richelieu et Mazarin dans l'administration du royaume, apparaît là dans toute sa dignité. Une dignité qui est double : à la fois celle liée à sa charge, indépendamment de l'homme qui la porte, et aussi celle liée à sa personnalité et à ses qualités propres. Ce sont de tels serviteurs de l'État qui contribuèrent à la grandeur de la France, en demeurant souvent dans l'ombre de géants comme le furent les deux cardinaux qui présidèrent à la destinée de la France dans leur fidélité au roi.

Sans doute ne sommes-nous plus habitués à être dirigés par de tels hommes, tout entiers donnés à leur tâche, soucieux de vérité et de bien plus que de leur propre image. Certains vont rétorquer que le chancelier soigne bien sa réputation puisqu'il se fait ainsi représenter caracolant, en de somptueux atours et servi par des domestiques stylés et déferents. Pourtant, ce qu'il lègue ainsi à son époque et à la postérité n'est point ce qu'il est ou ce qu'il était mais le respect dû à la charge au service du royaume. Le Brun — si reconnaissant envers le chancelier qui découvrit son talent, l'envoya à Rome puis lui obtint une place de valet du roi avant que le peintre n'accédât à la plus haute responsabilité artistique

à la cour — n'a jamais été servile. S'il campe ainsi son protecteur, qui fut aussi protecteur de l'Académie française et de l'Académie royale de peinture et de sculpture, son but est de nous donner une leçon politique : une dignité exceptionnelle ne peut être occupée que par un homme digne d'elle, hors du commun. Le vrai serviteur doit savoir tenir son rang, non point pour sa propre gloire mais pour l'honneur du monarque qu'il sert et du royaume pour lequel il se consacre. Ceux qui sont revêtus de dignités ecclésiastiques, civiles ou militaires ne doivent pas se pavaner comme des paons. Ils ne doivent pas non plus réduire le faste et la gloire attachés à leur charge sous peine, par fausse humilité, de réduire à néant la dignité incombant au poste qu'ils occupent et ainsi, de détruire l'autorité qui y est attachée. Un prince, un pontife, un maréchal, aussi indignes soient-ils à cause de leurs faiblesses humaines, doivent occuper pleinement et avec autorité leur position afin que chacun prenne conscience que la dignité dont ils héritent ne dépend pas d'eux mais de plus grand qu'eux. Le roi lui-même, le souverain pontife ne sont que des serviteurs inutiles fléchissant la nuque devant le Très-Haut.

Trop souvent, nous considérons que les dignités ne sont que vanités. Elles peuvent le devenir en effet, car l'homme se laisse prendre au piège, mais elles ne le sont pas dans leur essence. Dieu a créé une hiérarchie dans la nature et Il a donné des chefs à ses enfants. Notre Seigneur dit bien à ses disciples qu'ils ont raison de L'appeler Maître et Seigneur. Pourtant Il se présente dans le même temps comme le serviteur. Et s'Il n'accepte pas de n'être que le roi des Juifs, Il affirme bien

devant Pilate qu'Il est Roi, ceci dans son dénuement le plus extrême. L'Ecce Homo, défiguré, est enveloppé de dignité, si bien que le centurion, chargé de la mise en œuvre de son exécution, Le reconnaîtra à la fin comme Fils de Dieu. Si certains hommes, dans et hors de l'Église, ne rêvent que d'être couverts d'honneurs et de dignités afin de se contempler dans le miroir comme le jeune évêque de Stendhal dans *Le Rouge et le Noir* s'exerçant à donner la bénédiction la plus élégante qui puisse se trouver, d'autres revêtent des honneurs et des dignités identiques en sachant que la couronne, la tiare ou la mitre ne récompensent pas leurs propres mérites mais les rendent responsables devant Dieu et devant les hommes des actes qu'ils vont décider.

Toute personne et toute dignité sont relatives par rapport à Dieu. Saint Thomas d'Aquin soulignait dans la *Somme théologique* : « *La dignité de la nature divine surpasse (excedit) toute dignité, et c'est bien en cela que le nom de personne convient avant tout à Dieu.* » (I, q.29, a.3, ad.2). Nous voilà rappelés avec sagesse à beaucoup d'humilité. Toutes les dignités du monde, une fois désentortillées, ne révèlent qu'un minuscule berlingot, pour reprendre une belle image de Georges Bernanos. Il n'empêche que tout cet emballage est inévitable et nécessaire. Il faut toujours se méfier de ceux qui, exerçant le pouvoir, affichent constamment leur mépris des formes et affirment trop fort que le dépouillement est frère de la pauvreté évangélique. Le chancelier Séguier, mortier en tête, croix du Saint-Esprit sur la poitrine, protégé par un double parasol et chevauchant une haquenée, est plus simple que ces

hypocrites qui abîment la charge qui leur est confiée en rognant sur l'appareil et sur l'apparat. La dignité ne repose pas plus dans l'absence de formes que dans leur enflure. Il est facile de reconnaître celui qui se prête au jeu pour sa gloire et celui qui accueille les dignités humaines pour ce qu'elles sont : des instruments efficaces de l'exercice de l'autorité, du prestige d'un pays et de la gloire d'un monarque légitime.

Ceux qui confondent leur petite personne avec l'honneur qui leur échoit sont « *baveux comme un pot à moutarde* », selon la savoureuse expression rabelaisienne. Ils débordent de toute part de leur moi indigeste et envahissant. Il faut s'en garder, les regarder avec commisération, et passer son chemin. Notre confiance ne peut s'attacher à de tels êtres. En revanche, il suffit de contempler le portrait du chancelier Séguier pour se dire qu'il aurait été bon de servir un tel homme, serviteur de tels cardinaux, au service d'un tel roi, tous craignant Dieu et sachant que tout est poussière et retourne à la poussière, sinon la charité qui, elle, ne passe pas. La dignité en tant que disposition de l'âme dépasse les dignités humaines. Comme l'écrivait Paul Claudel dans son Journal : « *dignité est un mot qui ne comporte pas de*

pluriel ». Voilà pourtant un homme qui s'y connaissait en distinctions mondaines, en récompenses et en titres, et qui en était friand. Il semble avoir été plus détaché qu'il ne le laissa supposer.

Beaucoup de nos contemporains ignorent désormais ce que dignité signifie. Ils ne la reconnaissent point dans les autres car ils n'en vivent pas eux-mêmes. Ils préféreraient trahir, écraser, faire volte-face, abandonner leurs convictions au gré des vents contraires. Une personne digne demeure constamment identique à ce qu'elle est vraiment. Elle ne se laisse pas influencer par les modes, les groupes de pression, les menaces. Elle traverse sans sourciller le torrent des temps mauvais. Rares sont les autorités civiles et religieuses qui sont aujourd'hui revêtues d'une telle parure de l'âme et de l'intelligence.

Les êtres les plus simples, lorsqu'ils ne se laissent pas pourrir par l'adversité et les épreuves, sont capables d'une dignité que l'on ne peut rencontrer que chez les saints les plus aguerris et les princes justement dignes de leur rang. Ils traversent l'existence en laissant derrière eux un sillage où miroitent les étoiles et où chantent les anges. Ces pauvres sont la clef de la porte

du Paradis qui s'ouvre devant eux à grand fracas. Le chancelier Séguier qui nous regarde fixement du haut de sa monture rejoint alors les paysans partageant leur modeste pitance dans les tableaux des frères Le Nain. Une même présence habite tous ces regards. En fait, chacun tient son rang, l'occupe, fixé à sa tâche, désireux de remplir au mieux ce pour quoi il est fait. Pas de regard de travers et en coin pour lorgner sur ce que le voisin possède en plus ou en moins.

Notre pays, béni par Dieu, aimé de la Sainte Vierge, n'est plus digne de sa vocation chrétienne. Il n'en demeure pas moins privilégié et il est toujours temps qu'il se réveille. Commençons par investir notre propre dignité personnelle, comme le fit le chancelier Séguier croqué par Le Brun. Ensuite nous pourrions contribuer à la dignité de notre royaume. Nous récoltons pour l'instant l'indignité nationale que nous méritons, incapables de nous tourner vers Dieu et de Lui remettre ce que nous recevons de Lui après l'avoir fait fructifier au centuple.

Lettre mensuelle aux membres et amis de La Confrérie royale - 25 juillet 2017

(<http://l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com>).

Restauration de la chapelle expiatoire du champ des martyrs à Brec'h (Morbihan)

Cette chapelle a été édifiée à l'endroit où ont été fusillés deux cent six prisonniers, émigrés et chouans, le 21 juillet 1795, après l'écrasement de l'armée royaliste à Quiberon.

Son état actuel nécessite une importante restauration. La municipalité de Brec'h, propriétaire du monument, a défini un programme de travaux en collaboration avec l'architecte des

bâtiments de France.

Les travaux de restauration débiteront en 2018, et seront financés par l'État, la région Bretagne, le département du Morbihan, la commune de Brec'h et l'Institut de la Maison de Bourbon.

Lors de sa visite, fin mai 2015, au champ des martyrs, Monseigneur le duc d'Anjou s'est engagé à ce que l'IMB participe au financement des travaux de cette chapelle.

Pour participer à la pérennisation de ce monument en mauvais état élevé à la mémoire des victimes de la Révolution, vous pouvez adresser vos dons à : *Institut de la Maison de Bourbon, 81 Avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris* (tél. : 01 45 50 20 70) – site internet : www.royaute.info – courriel : contact.royaute@orange.fr

Chaque don ouvrira droit à un reçu fiscal.

Prémices de la Révolution.

La situation religieuse à travers les archives provinciales

La recherche des causes de la Révolution ne peut s'arrêter à celle du complot politique. La lecture des archives anciennes des abbayes nous révèle (avec surprise et douleur) la dégradation continue, dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, de ces institutions parfois millénaires.

L'abbaye cistercienne de Rosières, près d'Arbois, fut fondée en 1134 sous le mandat de l'archevêque de Besançon Anséric et le gouvernement du comte de Bourgogne Rainaud III. Parmi les archives conservées aux départements du Jura et du Doubs, se trouvent les procès-verbaux des visites canoniques de cette abbaye, dont la lecture restitue l'ambiance et le contexte des vingt années qui précèdent la Révolution.

Contre-Réforme ou gallicanisme ?

Après l'annexion française du comté de Bourgogne, Louis XIV avait obtenu du Saint-Siège de nommer lui-même les archevêques de Besançon qui conserveront néanmoins jusqu'à la Révolution leur titre de prince du Saint Empire romain germanique. Sous le mandat épiscopal d'Antoine-Clériadus de Choiseul (1754-1774), nommé par Louis XV, les idées libérales commencèrent à pénétrer l'opinion, bien que le clergé comtois restât très attaché à la Contre-Réforme, favorisée naguère par les Habsbourg d'Espagne.

Le cardinal de Choiseul n'empêcha pas le déclin du clergé régulier. C'est sous son épiscopat que la province vit la sécularisation de l'abbaye de Lure, des abbayes clunisiennes de Gigny et Baumeles-Messieurs, de la collégiale Saint-Paul et du Saint-Esprit à Besançon, enfin de l'abbaye bénédictine de Saint-Claude. La

sécularisation de cette dernière illustre les maux de l'époque. Une réforme demandée par une partie des moines en 1668 et approuvée par l'abbé commendataire, le cardinal d'Estrées, avait vu l'opposition de la confrérie des chevaliers de Rougemont, jaloux de conserver les privilèges de la noblesse du Comté sur les abbayes. De nombreuses chicanes entre religieux avaient été portées devant le parlement de Besançon. La visite canonique du cardinal d'Estrées, mandaté par Innocent XII en 1691, avait abouti à la rédaction d'un nouveau règlement approuvé par le conseil du roi et enregistré par le parlement de Besançon en 1701. Ce qui n'empêcha pas la réforme d'être contestée par une partie des moines qui portèrent l'affaire à nouveau devant le parlement de Besançon. Devant ces maux intolérables, l'abbaye sera sécularisée et érigée en évêché par Benoît XIV en 1742, après que Louis de Bourbon, comte de Clermont et abbé commendataire du moment, aura renoncé à ses revenus.

La Compagnie de Jésus de Saint Ignace est abolie en France le 18 novembre 1764, ses biens confisqués et liquidés, en particulier à Dole et Besançon où sa réputation était établie depuis deux siècles.

En 1766, le Conseil du roi créa une commission, dite commission des Réguliers, pour la réorganisation des ordres religieux, sous la présidence de l'archevêque de

Toulouse, Loménie de Brienne : vœux retardés à 21 ans pour les garçons et 18 pour les filles ; fermeture de quatre cents établissements ayant moins de neuf religieux. L'archevêque de Toulouse, que d'Alembert fit élire à l'Académie, aurait fait de cette commission une « *commission de désordre et de destruction* », selon l'abbé Augustin Barruel qui s'en explique ainsi : « *Ce qu'on avait prévu, et ce que désiraient les ministres conduits par les sophistes, arriva. Dans un très grand nombre de collèges où les jésuites furent mal remplacés, les jeunes gens privés d'une éducation plus soignée, livrés ensuite à leurs passions, ou bien croyant perdre les années qu'il aurait fallu attendre pour entrer en religion, ne pensèrent presque plus à cet état. [...] C'était là précisément ce que voulaient les ministres pour avoir des prétextes de suppression, ce que voulaient bien plus encore les sophistes leurs maîtres, qui d'ailleurs ne cessaient de répandre une foule de livres dont tout l'objet était de verser à pleins torrents le ridicule, le sarcasme et le mépris sur les cénobites¹* ».

Visites canoniques des années 1750-1780

C'est dans ce contexte difficile que se déroulent les visites canoniques de l'abbaye de Rosières. L'abbé général de l'ordre est alors dom François Trouvé, élu en 1748 à l'âge de 36 ans.

La visite canonique de 1756 est

1. Abbé Augustin Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, éditions de Chiré, 2013, p.76

conduite par Pierre Thirion, abbé de Morimond². L'abbaye compte sept frères et son abbé commendataire est Claude François Boisot, vicaire général d'Arras. L'abbé de Morimond a nommé deux ans auparavant, comme prieur, dom Pavoy de Fenières en Auvergne, qui souffre alors de la rébellion d'un novice, Antoine Gros, fils de marchand. L'abbaye, de plus, doit abriter deux bénédictins retenus là par lettre de cachet, dont la fréquentation est interdite aux frères. L'abbé de Morimond rappelle donc les devoirs du religieux de l'ordre de saint Bernard : observance exacte des vœux, obéissance prompte et sans réplique, pauvreté, chasteté de corps et d'esprit, cérémonies célébrées exactement. Le moine doit sortir en robe longue, l'usage des chemises de serge, partout abandonné, est à rétablir. Les comptes doivent être établis chaque mois et chaque année. Le jeûne doit être suivi selon les prescriptions d'Alexandre VII. Pas de personne du sexe, pas d'armes, pas d'exercice de la chasse.

L'année suivante, Jean Bernard Begin, vicaire général de l'ordre de Cîteaux au comté de Bourgogne, note des irrégularités dans les comptes, bien que la gestion du temporel soit approuvée. Les revenus ont été de 18 133 livres, 1 310 mesures de blé, 24 mesures de turquis (maïs), 70 mesures de navette (sorte de colza) et 113 muids de vin. Défense est faite aux religieux d'entrer dans les maisons des fermes et des villages et d'entretenir aucune liaison avec le père bénédictin relégué dans cette maison sans permission du prieur, et avec un nommé Girard dans le voisinage (nous retrouverons ce Girard à la Révolution). En 1759, Jean-Bernard Bégin renouvelle l'interdiction de fréquenter les fermes et maisons du voisinage, surtout les personnes ennemies de la maison.

2. AD Jura 19H26.

Les archives nous livrent ensuite la visite canonique de 1768 par Gabriel André Deleschaux, abbé de la Grâce-Dieu : aux six moines de Rosières, il fait état de la vétusté des lieux à « corriger par une sage économie et une prudente administration ». Il juge utile de rappeler les règles de discipline : lire les petites heures après et non pendant la messe, séparer les complies des vêpres ; « *Nous recommandons la conservation de la discipline régulière en interdisant expressément l'entrée dans les villages voisins et maisons séculières, en faisant usage de l'autorité qui leur est confiée, pour réformer les abus et introduire dans leur maison le bon ordre et la subordination qui ne sont que trop altérés partout* » ; ajoutant : « *Il est important de nous comporter de façon que ceux qui sont contre nous nous respectent, n'ayant aucun mal à dire de nous.* »

Deux ans plus tard, l'abbé Deleschaux constate que des réparations ont été faites ; il engage le prieur à porter attention sur les fermes, et pour cela « *nous ordonnons que l'argent provenant du bois que l'on coupe en ce moment sera mis en séquestre pour en faire les réparations suivant le devis qui en sera dressé...* ». Cependant, la situation morale ne s'est pas améliorée : « *Nous avons vu avec la plus vive douleur la division de cette maison portée à son comble, les esprits aigris au point de ne les rapprocher jamais, les inférieurs violer toutes les lois divines et humaines en outrageant le supérieur qui représente et tient la place de Jésus Christ, et qui, sous le poids de l'excommunication et des censures, non seulement de l'ordre, mais encore de l'Église, ne laisse pas que de s'approcher des autels, les cloîtres qui devraient être le port du salut, le sanctuaire de la religion sont plutôt le théâtre du scandale. C'est pour éviter un plus grand que nous n'avons pas*

donné suite aux informations que nous avons prises de toutes les horreurs qui se sont passées ici. Nous enjoignons au supérieur de montrer plus de fermeté qu'il n'a fait jusqu'ici [...] ».

De ce fait, l'abbé Deleschaux recommande l'exactitude du service divin, la charité, « *soutien et paix des cloîtres* », le grand soin des malades, l'observation du silence et de la retraite ; « *La retraite surtout engage les religieux à s'occuper utilement dans leurs chambres, au lieu de courir comme font la plupart, les campagnes et les fermes, et d'y porter quelquefois le scandale* ». L'abbé recommande l'analyse d'une lecture spirituelle deux fois le jour qui sera lue tous les samedis après vêpres.

Lors de sa visite canonique de 1772, Deleschaux regrette qu'un religieux visite les fermes et les villages malgré l'interdiction. Le prieur a réparé les toitures, le moulin de La Ferté, les fermes de Charnay, Montigny et autres lieux, la reconstruction de la grange de la Fenotte est prévue. Ont été achetés meubles, argenterie et livres, entraînant une dette de cent livres. L'année suivante, à cause des querelles persistantes, trois frères sont éloignés provisoirement à Morimond et Clairvaux avec l'aide de la maréchaulsée.

Accroissement des dettes

En 1776, l'abbé commendataire, Claude Boisot, décède et des transactions difficiles s'engagent avec son successeur, François Marie Desmarest, vicaire général de Poitiers. Déjà en 1763, le prieur de Rosières, dom Guérin, avait rencontré à Paris Claude Boisot pour renégocier la rente qui lui était versée chaque année. Sur un revenu de 12 500 livres, on lui proposait de lui verser 6 000 livres dont 1 860 livres en argent et le

reste en nature (froment, foin et vin). Boisot refusant cet accord, un long procès s'en était suivi qui avait abouti à un nouveau partage des biens, granges, bois et vignes, en 1776³. Mais Boisot mourant à ce moment-là, le nouvel abbé commendataire refusa d'abord ce partage avant de proposer un arrangement, le vicaire général Deleschaux soulignant son désintéressement.

En 1779, l'abbé Antoine Chautan, abbé de Morimond, doit trouver un successeur au prieur Guérin qui a demandé à partir. Le visiteur note la « *malpropreté tant dans le chœur, le pavé et les stalles, que dans la nef qui est embarrassée de beaucoup de bois de charpente* », déplore les dettes « *occasionnées par les grosses réparations, les dépenses imprévues et énormes qu'ont justifiées les dernières affaires, et notamment la mort de l'abbé commendataire [...]* ». Il faut pourtant remettre en bon état les fermes de la manse abbatiale ; 18 730 livres ont été dépensées pour réparer les granges de Rosières, Charnay, Tournelle, Brenans, Oyselaine, la Ramée, Montigny, Arbois et le moulin de La Ferté. L'abbé Chautan prend la grave décision de réduire à trois le nombre des religieux « *pour permettre à dom prieur de mettre en séquestre une partie des revenus la plus considérable pour éteindre les dettes*⁴ ». L'abbé Chautan réaffirme les obligations de pauvreté et chasteté, et demande qu'une pièce en rez-de-chaussée soit aménagée en salle à manger pour recevoir les personnes du sexe.

L'année suivante, Antoine

Chautan constate ce qui était prévisible : à cause du nombre réduit de religieux, le service liturgique a été affecté. Il recommande donc que les matines soient célébrées à cinq heures, la messe à onze, les vêpres suivies des complies à trois heures et quart. Le personnel féminin aux cuisines ne doit pas avoir accès aux cloîtres. Les dettes sont toujours importantes : le nombre des domestiques est réduit de six à trois, bien que la malpropreté soit toujours présente. Les domestiques du sexe seront prises d'âge canonique.

En 1785, Gabriel André Deleschaux examine les comptes : l'abbaye doit verser 2 500 livres d'intérêt de dette chaque année à divers établissements religieux auxquels elle a demandé secours. Les recettes de l'année écoulée s'élèvent à 9 153 livres ; les consommations en nature pour les quatre religieux, le personnel et les pauvres ont été de 280 mesures de blé, 12 muids de vin, 8 mesures de maïs, 40 d'avoine et 8 d'orge.

Deux inventaires, dressés en 1756 et en 1773 par l'administration civile, confirment la situation matérielle préoccupante. Le notaire d'Ounans, Ignace Aigrot, diligenté pour visiter la grange de la Ramée en 1756, constate le mauvais état des charpentes, note que les portes n'ont pas de serrures, les fenêtres pas de vitrages, les écuries pas de râteliers ! L'une des tuileries a un toit en chaume et l'autre des planchers en mauvais état.⁵

Vingt ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. Une visite de l'abbaye à la fin de l'année

1773 par le procureur général du roi fait état du mauvais entretien général des bâtiments de l'abbaye même, ainsi que des granges qui en dépendent.⁶ À la tuilerie de la Tournelle, le fourneau à cuire les tuiles est trouvé en mauvais état. À la grange de la Tournelle, les pavés sont jugés en mauvais état, la rampe d'escalier, les cheminées des cuisines et le four *idem*, les murs lézardés, seules les écuries sont jugées bonnes. Dans la chapelle vétuste, la messe n'est célébrée qu'une fois par an et la chambre derrière la sacristie sert de cave (s'y trouve un tonneau). La couverture en tuile de la grange de la Ramée serait à restaurer. Il n'y a toujours pas de vitrage aux fenêtres. La tour-porche du domaine, où était autrefois une chapelle, est en ruine et abandonnée.

Épilogue révolutionnaire

Le mobilier de l'abbaye de Rosières sera vendu aux enchères en mars 1791⁷. Quelques habitants des villages environnants viendront acheter le mobilier modeste de la cuisine, de la cave et de l'étable. Deux acquéreurs plus aisés se signalent qui renchérissent l'un sur l'autre : le notaire Aigrot d'Ounans, et Girard, de Molamboz, que nous avons déjà rencontrés, qui se partagent les plus belles pièces, en particulier la chambre du prieur, luxueusement décorée par dom Guérin en 1773. Le notaire acquit également les bâtiments de l'abbaye, dont l'église, les tombeaux et le cloître seront détruits⁷.

Marie-Paule Renaud

3. Jacques Gillard, *Les pierres de Rosières*, Belfort, France-Régions, 1990.

4. En 1789, 69 communautés cisterciennes de la commune observance ne comptent que trois moines (Daniel-Rops, *L'Église des temps classiques. L'ère des grands craquements*, Fayard, 1958, p. 341).

5. AD Jura 19H67, 14 juin 1756.

6. AD Doubs 65H13, 26 octobre 1773.

7. AD Jura 19H61, 1791.

Nous proposons ces deux articles à la sagacité de nos lecteurs, pensant que certains éléments peuvent les intéresser, même si leurs auteurs ne partagent assurément pas nos convictions religieuses et politiques...

Yémen : Silence ! On massacre !

Alors qu'elle ne participe que très marginalement aux opérations contre Daech, l'Arabie Saoudite a été capable de réunir autour d'elle une coalition internationale de 150 000 hommes¹ pour conduire, depuis plus de deux ans, une sanglante guerre d'agression au Yémen (opération « Tempête décisive »). Elle a retiré, en cette occasion, la dizaine d'aéronefs qui participaient mollement aux bombardements contre l'État islamique, pour en déployer une centaine à sa frontière sud. Les Saoudiens affirment que leur coalition a largué 90 000 bombes pendant cette guerre qui dure depuis deux ans. Cela fait 123 bombes par jour, soit cinq par heure. Rien qu'en avril 2015, la coalition a conduit plus de 1 700 raids aériens, soit jusqu'à 80 certains jours ; on aurait bien aimé voir ces moyens engagés contre Daech.

Pourquoi les Saoudiens ont-ils déployé une telle armada, mobilisé leur garde nationale et battu le rappel de leurs alliés arabes, asiatiques et occidentaux pour lancer une offensive contre les tribus d'un pays voisin, alors que Riyad ne fait absolument rien

contre l'État islamique ? Sans doute faut-il rappeler que les Houthis sont des zaydites, une secte de l'islam proche du chiisme. Ils se battent, non pour imposer au monde une vision violente, obscurantiste et sectaire de l'islam, mais pour retrouver une autonomie et une considération vis-à-vis du gouvernement d'Aden qui leur ont été retirées en 1962. Les Houthis ne représentent en rien une menace pour la sécurité du Moyen-Orient ni pour la paix mondiale, même s'ils ont demandé le soutien de Téhéran² pour faire face à l'agression de Riyad.

Ce conflit semble toutefois ne pas intéresser grand monde, contrairement au conflit syrien. Pourtant, comme l'explique le colonel Alain Corvez, « *les crimes contre l'humanité commis par la coalition menée par l'Arabie saoudite au Yémen ont détruit toutes les infrastructures vitales du pays : barrages, eaux, hôpitaux, électricité, infrastructures routières, aériennes et portuaires et tué des milliers de civils dont de nombreux enfants car leurs frappes semblent vouloir non seulement détruire le pays berceau de l'arabisme et de ses cultures*

séculaires, mais aussi atteindre le moral des habitants à la manière nazie. Le choléra est désormais à l'état épidémique et les ressources médicales et de première nécessité ont du mal à atteindre le pays »³

Les Saoudiens ont bombardé toutes les installations de production alimentaire du Yémen. La marine et l'armée de l'air saoudiennes ont détruit la quasi totalité des infrastructures du port de Sanaa et ciblent tous les navires qui tentent d'y entrer ou d'en partir. Certains navires de secours officiels sont autorisés à passer, mais ils ont des difficultés à décharger faute de grues. Les zones tenues par la rébellion sont véritablement affamées par les Saoudiens et leurs alliés. La situation humanitaire est catastrophique : plus de 10 000 victimes sont à déplorer, chiffre vraisemblablement largement sous-évalué, auxquelles il convient d'ajouter 18 millions de Yéménites confrontés à la famine et aux épidémies en raison du blocus imposé par la coalition.

Il est absolument stupéfiant que seul un nombre extrêmement réduit d'observateurs internatio-

1. Le Pakistan, le Qatar, les Émirats arabes unis, le Sénégal et la France ainsi que les Égyptiens sur le plan naval se sont associés à cette opération à laquelle Washington a donné son feu vert.
2. Les Houthis sont très sourcilleux quant à leur autonomie. En septembre 2015, les Iraniens leur avaient déconseillé de s'emparer de Sanaa, la capitale, sachant que cela allait déclencher l'intervention saoudienne ; mais ils n'en ont pas tenu compte. Par ailleurs, ils ont rejeté la demande de Téhéran d'installer une base navale permanente dans la zone qu'ils contrôlent.
3. Alain Corvez, *Les pays occidentaux complices de crimes contre l'humanité au Yémen*, Centre français de recherche sur le Renseignement (CF2R), *Tribune libre* N° 70, juin 2017 (www.cf2r.org).

naux et de médias évoquent cette guerre quasi-génocidaire conduite par Riyad. Presque personne n'a dénoncé les massacres et les destructions effectuées par l'armée de l'air saoudienne, pas plus la presse internationale que les États occidentaux. La diplomatie et les médias français se sont indignés à tort sur Alep alors même que les djihadistes s'étaient livrés à de nombreuses exactions contre les populations civiles. Mais on ne les a pas entendus sur le Yémen où les membres de la coalition violent sans aucun état d'âme toutes les conventions de Genève.

Évidemment, il existe une explication : les États-Unis fournis-

sent les renseignements, le ravitaillement en vol, l'armement et les munitions à leurs alliés saoudiens. Et la France et le Royaume-Uni soutiennent cette opération. Surtout, Riyad a menacé l'ONU d'arrêter de fournir de l'argent pour ses efforts de secours si elle dénonçait cette guerre. D'ailleurs, le Conseil de Sécurité a voté, à l'exception notable de la Russie, le 16 avril 2015, la légitimation de l'agression sous le chapitre 7, ce qui est un scandale et décrédibilise l'ONU. Les Occidentaux, en restant délibérément silencieux sur les atrocités commises par l'Arabie Saoudite et ses alliés au Yémen, sont complices de crimes contre l'humanité.

Au demeurant, en dépit de l'importance des moyens engagés, l'intervention des Saoudiens et de leurs alliés demeure un fiasco militaire. Elle s'avère par ailleurs totalement contre productive, ayant eu pour effet de renforcer la présence de l'Iran et du groupe Al-Qaeda dans la péninsule arabique (AQPA) au Yémen, et de permettre l'implantation locale d'une branche de l'État islamique

Éric Denécé

CF2R

(Centre Français de recherche sur le Renseignement)

Éditorial n° 47, Août 2017.



Armée française : perte de confiance

Après des décennies de réduction de leurs effectifs et de diminution de leurs ressources financières, les armées sont d'autant plus en situation critique qu'elles sont engagées dans de nombreuses opérations longues et difficiles. Dans le prolongement de ces années qui ont suscité chez elles le doute et la méfiance, les événements de cet été ont conforté ces sentiments chez nombre de chefs et de cadres militaires. Il appartient donc aux responsables politiques de restaurer d'urgence la confiance ébranlée, non par des promesses ambiguës, mais par des

décisions claires et par des actes cohérents.

Une baisse continue de l'effort de défense depuis 40 ans

Tous les gouvernements, depuis près de quarante ans, n'ont eu de cesse de prélever tous les ans, et malgré les lois de programmation votées, une part des ressources destinées à la Défense. Le budget de ce ministère a ainsi constitué une variable d'ajustement utilisée en vue de réduire le déficit systématique de celui de l'État, sans d'ailleurs y parvenir. En effet, les responsables politiques de tous

bords ont prélevé des sommes considérables au détriment des armées sans que cela ait eu un quelconque effet sur la dette.

Ainsi, en moins de quarante ans, le budget consacré aux armées (hors pensions de retraite) est passé de près de 3% du produit intérieur brut (PIB) en 1980 à moins de 1,5% aujourd'hui. En outre, la professionnalisation effectuée dans un cadre financier toujours plus contraint a conduit, à partir de 1996, à une réduction considérable des effectifs à laquelle se sont ajoutées la

suppression de 54 000 hommes durant la période de la loi de programmation (LPM) 2009-2014 et celle de 26 000 hommes durant la LPM de 2014-2019. Il aura fallu les attentats de 2015, puis de 2016, pour que soient suspendues, puis arrêtées, des déflations prévues.

Des conséquences graves et durables

Depuis lors, les hommes et les femmes des armées, sollicités dans de nombreux engagements opérationnels au-delà de leurs possibilités, s'épuisent. Ces déflations ont aussi induit d'innombrables dysfonctionnements dont l'exemple le plus connu est le fiasco du logiciel de paiement de la solde des personnels de l'armée de terre « Louvois ». Six ans après le constat de cette situation, de nombreux militaires ne perçoivent toujours pas le montant exact des rémunérations dues, ce qui entraîne pour eux des complications, voire des situations financières critiques. Ce contexte, pourtant inacceptable et qui n'aurait jamais été supporté par aucune autre institution ou entreprise, le sera par les armées jusqu'en 2021, soit, au total pendant plus de 10 ans, montrant, de manière très concrète l'indifférence, voire le mépris, affichés par la classe politique envers ceux qui servent la France et parfois meurent pour elle. Notre armée est aujourd'hui à bout de souffle, et la crédibilité des dirigeants politiques est durablement entamée par trop de promesses oubliées, d'attitudes et de propos méprisants le plus souvent tenus, d'ailleurs, par des ignorants de la chose militaire.

Quelles perspectives ?

Les déclarations et les engagements pris ont été nombreux durant la campagne électorale : « remontée en puissance », « 2% du PIB », « première puissance militaire européenne » ... Mais

qu'en est-il dans les faits ?

1. Le chef d'état-major des armées à qui il revient de veiller notamment à l'équipement et aux bonnes conditions de vie des soldats qu'il commande, jusqu'au sacrifice de leur vie si la mission l'exige, a dû démissionner, quelques jours après avoir été prolongé d'un an, pour avoir exposé sans détour la réalité de la situation des armées aux représentants du peuple devant la commission de la Défense.
2. Une coupe de 850 millions d'euros sur le budget 2017 contraint à des reports de programmes d'équipement et des incertitudes demeurent sur le devenir des sommes « gelées » du budget de cette année.
3. Pour 2018, le gouvernement annonce une augmentation de 1,8 milliard d'euros du budget dont 200 millions iront abonder le poste Opex. Donc, à périmètre constant, c'est en réalité 1,6 milliard avec lequel il faudra financer ce qui n'a pas pu l'être en 2017 du fait de la coupe de 850 millions. On voit qu'en réalité l'augmentation n'est plus que de 750 millions d'euros. Il n'y aura donc pas de remontée en puissance, mais une légère remontée budgétaire, si toutefois les sommes gelées sont disponibles en fin d'année, ce qui devrait permettre au moins de financer les engagements pris par monsieur Hollande avant de quitter sa fonction.
4. L'objectif annoncé d'un budget (hors pensions et Opex) de 2% du PIB en 2025, rappelé par madame Parly le 6 juillet 2017 devant la commission de la Défense, a évolué, notamment quand, à Toulon, elle a déclaré qu'en passant de 32,7 milliards à 34,4 milliards de 2017 à 2018

le budget passera de 1,78 à 1,83% du PIB. Or le PIB 2017 est estimé à 2 283 milliards et la prévision pour celui de 2018 est de 2 349 milliards, ce qui fait passer le budget, hors pensions, de 1,43% à 1,46%. Cette ambiguïté, jamais levée, est perçue comme une tromperie particulièrement dévastatrice au sein des armées.

Soutenir notre armée : un devoir

Les Français, qui aiment leur armée et en qui ils ont confiance à 85%, veulent majoritairement qu'elle soit mieux équipée. Quant au soldat, il ne croit plus guère aux déclarations et promesses d'une classe politique qui ne s'est souciée de son armée que pour soigner sa propre image.

Les Français exigent maintenant de ceux qui dirigent le pays et qui envoient son armée combattre l'ennemi islamiste, les ressources financières indispensables à sa remontée en puissance : il faut rétablir la cohérence de ses capacités, remettre en état et moderniser ses matériels, accroître ses effectifs, améliorer les conditions de vie de ses soldats.

Ils exigent aussi que soit reconnu à leurs chefs le devoir absolu de dire la vérité à la représentation nationale et à la nation tout entière y compris, s'il le faut, à travers les médias.

L'ASAF soutient l'armée. Elle développera son action pour que cette institution demeure au cœur de la nation et dans celui des Français, et pour que la Défense reste le premier devoir de l'État.

ASAF (Association de soutien à l'Armée française) – Lettre 17/10
www.asafrance.fr



La chute de l'Empire romain, un problème de légitimité

[...] De ses origines, aux alentours de 753 avant J.-C., à sa chute du temps du dernier empereur d'Occident en 476 ou d'Orient en 1453, on peut considérer que la civilisation romaine connut un temps long, ayant accompli une grande œuvre civilisatrice pour l'humanité en dépit de tous les maux qui l'accablaient. Toutefois, en ce qui concerne sa partie occidentale, cette grande civilisation tomba aux mains de hordes semi-sauvages, sans que l'on soit vraiment en mesure d'en expliquer réellement la cause.

Les causes de la décadence

Depuis que l'Anglais Edward Gibbon (1737-1794) écrivit son fameux livre, *L'Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, on ne compte plus les historiens qui ont tenté d'expliquer les causes de cette chute. De nombreuses raisons ont été avancées, qu'elles soient économique, démographique, militaire, morale, sociale ou religieuse, etc..

Ainsi, pour Gibbon lui-même, ce sont les causes morales qu'il convient d'évoquer. La chute de l'empire romain résulterait de la perte des vertus civiques romaines traditionnelles chez ses citoyens. Ceux-ci auraient fait preuve de faiblesse, en déléguant la défense de l'Empire à des mercenaires barbares qui devinrent si nombreux et si bien implantés dans tout l'empire et dans ses structures qu'ils finirent par s'en emparer. Toujours selon lui, après la chute de la république, les Romains seraient progressivement devenus plus « *efféminés* », ne souhaitant guère vivre une vie militaire plus spartiate et « *virile* »

comme leurs ancêtres. Ils auraient ainsi progressivement renoncé à leurs libertés, au profit de la tyrannie des Césars, provoquant la dégénérescence de l'armée et de la garde prétorienne.

Pendant très longtemps, le *leitmotiv* des historiens anglo-saxons et plus particulièrement allemands (qui étaient bien conscients que leurs ancêtres avaient détruit l'impressionnante œuvre communautaire, sociale et politique de l'Empire romain et souffraient en conséquence d'un complexe de culpabilité), fut de dire, et cela reste bien ancré dans l'imaginaire collectif, que « *Rome ne fut pas assassinée par les Germains, mais se suicida* ».

Cette théorie, qui a encore ses adeptes de nos jours, a toutefois été abandonnée par la grande majorité des historiens qui se sont penchés de près sur la Rome tardive. Tout d'abord, il convient de dire que toute explication de la chute de l'Empire romain doit pouvoir répondre à la question suivante : pourquoi le versant occidental disparut-il, alors que le versant oriental perdura jusqu'en 1453 ? S'il s'était agi de corruption sociale, ce sont les deux versants qui auraient dû disparaître tout particulièrement si on considère que, du côté oriental, la moralité plus complexe et plus raffinée ne pouvait prétendre être meilleure qu'en Occident. On ne prend pas en compte non plus le fait que la plupart des orgies dans les palais impériaux renvoient immédiatement à des figures telles que Néron, Caligula ou encore Domitien, tous appartenant au premier siècle de notre ère. Il existe bien des personnages isolés, tels que Héliogabale, qui vécut au troisième siècle, mais, en général,

il faut reconnaître que la moralité de la société romaine ne cessa de s'améliorer. N'oublions pas non plus que le christianisme faisait progressivement de plus en plus d'adeptes, ce qui ne pouvait qu'améliorer les coutumes romaines. Si l'on pense à Constantin et à l'Édit de Milan de 313, dans lequel la religion catholique est mise sur un pied d'égalité avec les autres religions de l'Empire, l'empereur Constantin se convertissant sur son lit de mort, si l'on songe à Théodose qui, en 380, déclare le christianisme dans sa version orthodoxe (catholique) seule religion légitime de l'empire, (ce qui permit pour la première fois dans l'Histoire d'accomplir l'unité catholique d'un « État », à l'exception de l'Arménie), cela ne signifie pas que Rome entrât alors dans une ère « angélique », car il y a eu, et il y aura toujours, des problèmes moraux, mais cela signifie bien qu'il faut chercher ailleurs les raisons de la décadence et de la chute de l'Empire romain ; et pour ce faire, il convient de distinguer entre ce qui a trait à une décadence affectant à la fois l'Occident et l'Orient et la chute qui, elle, n'affecte que l'Occident.

En matière de décadence, on peut noter le rôle primordial de l'étatisation progressive, à la logique centralisatrice toujours plus poussée, qui force l'État à collecter toujours plus de fonds pour subvenir aux besoins d'un nombre croissant de services. Cela se traduit naturellement par la multiplication des impôts transformant alors les villes en machines à collecter l'impôt au détriment de la vie sociale et civilisatrice comme c'était le cas antérieurement ; ceci poussa le patriciat urbain à fuir la ville pour

les zones rurales et favorisa l'apparition du brigandage (*bagaudes*¹), plus particulièrement en Gaule et dans les zones voisines ; tout ceci eut un effet exaspérant sur la société.

Un autre effet de cette crise économique fut une décroissance démographique qui, bien que moins prononcée que certains l'ont estimé, eut tout de même son importance.

Tous ces motifs peuvent, à juste titre, être mis en avant pour expliquer la décadence de l'empire, mais en aucun cas ils ne sauraient être la cause de cette chute. N'oublions pas, en effet, que l'Empire tomba entre les mains de quelques Barbares, les Germains, qui n'étaient que des bandits de grand chemin se bornant à piller les zones limitrophes et qui, à aucun moment, n'avaient envisagé de conquérir l'Empire et, par conséquent, ne pouvaient se prévaloir d'une quelconque haute moralité. A contrario, les plus grands ennemis de Rome étaient les Perses, qu'il s'agisse des Séleucides, des Sassanides, des Parthes, etc., qui constituaient un peuple civilisé bien que celui-ci n'ait jamais atteint le niveau de Rome. Ils réussirent effectivement à mettre beaucoup plus dans l'embarras l'armée romaine mais ne pensèrent jamais que leurs chevaux puissent un jour venir s'abreuver sur les berges du Tibre. Leurs unités de cavalerie cuirassées, les cataphractaires, furent la hantise des légions jusqu'au jour où celles-ci créèrent leurs propres unités cuirassées.



Véritable cause de la chute de l'Empire d'Occident

Rome naquit, fut fondée et gouvernée par des rois. Elle devint république suite à un coup d'État. Elle se dota alors d'institutions et de structures républicaines et, dès lors, une vraie phobie se propagea dans Rome à l'encontre de la monarchie et de la simple évocation du mot de roi. Au fil des événements, le gouvernement de la république devenant impossible, Octave prit les pleins pouvoirs. Rome fut alors gouvernée par une seule personne, ce qui en pratique correspondait à une monarchie. Mais, comme, à Rome, tant ce mot que l'institution étaient bannis, ni Octave ni ses successeurs n'osèrent se faire appeler roi bien que dans la pratique ils le fussent et que Rome cessât d'être une république. Toutefois, Octave et ses successeurs firent de leur mieux pour préserver les apparences républicaines, leur octroyant même une grande importance au Sénat, mais uniquement sur le papier. Dès lors, Rome fut une monarchie, sous des apparences républicaines. Tout l'inverse de ce qui se passe actuellement en Espagne, assurément.

Le problème soulevé par cette solution impériale vient du fait que, comme, en théorie, on était toujours en république, il n'y avait pas et ne pouvait y avoir de lois successorales au trône et, en conséquence, il ne fut jamais clairement énoncé qui devait succéder à l'empereur. Ainsi certains empereurs furent-ils élus par le Sénat, d'autres furent choisis parmi les premiers-nés ou les autres enfants de l'empereur, certains furent imposés par la garde prétorienne, d'autres

désignés par l'empereur lui-même avant sa mort, d'autres encore s'imposèrent par les armes, appuyés en cela par une partie de l'armée. Un certain Didius Julianus remporta même la pourpre impériale aux enchères !

Manque de légitimité

Ceci nous donne une idée très précise de l'échec structurel de l'Empire romain. Tout l'édifice impérial reposait sur une fondation bancal, puisqu'il y manquait l'idée de LÉGITIMITÉ, de telle sorte que la majorité des empereurs pouvaient être considérés comme des usurpateurs ; il en découla tous les maux de l'Empire. Alors qu'Octave revêtit la pourpre impériale, la sécurité des frontières impériales était confiée aux légions réparties tout au long du limes². Octave ne pouvait compter, pour sa sécurité personnelle, que sur sa garde prétorienne, composée de l'élite des légions de l'Empire, une sorte de « *super-légion* ». Mais comme la majorité des empereurs pouvaient être considérés comme des usurpateurs du trône, il se trouvait toujours quelqu'un pour chercher à le renverser, pour le remplacer par son propre candidat, ce qui eut pour effet d'accorder à la garde prétorienne une importance considérable, et qui ne cessa de croître dans l'histoire romaine. Et pas seulement la garde prétorienne ; les empereurs, cherchant à se protéger physiquement, ne cessèrent d'ajouter des unités à ladite garde. Ainsi, la garnison de Rome devint de plus en plus considérable, au fur et à mesure que des troupes furent prélevées aux frontières. Il fallut alors changer la stratégie défensive de l'Empire, et bien qu'il ne soit pas possible d'en identifier

1. Les *bagaudes* (« *bagaudæ* » en latin) étaient, dans l'Empire romain, le nom donné aux bandes armées de brigands, de soldats déserteurs, d'esclaves et de paysans sans terre qui rançonnaient le nord-ouest de la Gaule du III^e siècle au V^e siècle.
2. Le limes est le nom donné par les historiens modernes aux systèmes de fortifications établis le long de certaines des frontières de l'Empire romain (Wikipédia).

l'auteur, on peut néanmoins situer la mise en place de cette nouvelle stratégie sous la dynastie des Sévères. Il s'avère que ce furent deux des empereurs les plus importants qui lui apportèrent le plus grand soutien, Dioclétien et Constantin le Grand.

Le changement consista à diviser l'armée en deux grands types d'unités bien distinctes : les *comitatenses* et les *limitanei*. Ces derniers étaient moins bien payés, mais on exigeait moins d'eux physiquement. Toutefois, ils étaient des soldats professionnels à temps plein. L'étymologie du mot renvoie aux chemins à usage militaire (*les limes*) qu'ils empruntaient. Ils étaient cantonnés dans les provinces, normalement en zones frontalières et sous les ordres du *duce*. Leur rôle consistait à patrouiller et surveiller la zone à proximité de leur garnison et réprimer toute attaque ponctuelle, telle que l'incursion d'une bande de pillards forte de quelques douzaines d'individus ou au plus de quelques centaines de guerriers ; selon une étude, on n'a pas recensé de bandes de plus de quatre cents hommes, et il semblerait que les bandes plus petites étaient régulièrement interceptées par les *limitanei*.

Les *comitatenses* disposaient d'une structure de commandement totalement indépendante et se déplaçaient couramment d'une région à l'autre. Leur nom fait référence au *comitatus*, le personnel de la maison impériale. L'idée d'origine était qu'ils devaient clairement être à la disposition de l'empereur. En pratique, ils étaient sous le commandement d'un maître de la milice, au titre de chef suprême des armées (*magister militum*). Parmi les autres variantes dans ce domaine, notons le maître de cavalerie (*magister equitum*) et le maître de l'infanterie (*magister peditum*).

Il ne faut pas oublier que tout empereur en campagne, en vue de réprimer une incursion menée par une quelconque tribu barbare, n'avait aucun état d'âme à quitter le champ de bataille à l'annonce de l'insurrection d'un gouverneur quelque part dans l'Empire. Il était clair à ses yeux que ces hordes de barbares se limiteraient, dans le pire des cas, à raser toute une contrée, alors que le Romain insoumis pouvait très bien le renverser, et, ainsi, lui ôter la vie. C'est aussi pour cette raison que les provinces furent subdivisées, afin d'éviter qu'un gouverneur ne dispose de plus d'une légion. Et ici il convient de s'arrêter un instant : songez que la moitié de l'armée fut ainsi divisée en *comitatenses* d'une part et *limitanei* d'autre part, ces derniers n'étant pas censés arrêter une invasion en bonne et due forme, mais se limitant à patrouiller et capturer les bandes de pillards barbares et autres bandits susceptibles de pulluler sur leur territoire. Ils n'avaient pas la force morale pour les affronter sur un champ de bataille. D'ailleurs, ce n'est pas ce que l'on attendait d'eux. C'est ainsi que, d'un trait de plume, l'armée romaine fut effectivement réduite de moitié. L'armée personnellement dirigée par l'empereur était composée de *comitatenses*. En outre, comme ce corps d'armée était considéré comme une réserve centrale susceptible d'intervenir au plus vite en fonction des besoins, l'infanterie fut réduite au profit de la cavalerie. Celle-ci pouvait se porter plus rapidement sur le lieu d'un foyer séditieux. Mais il s'avère que l'infanterie, qui combattait en formant des légions, a toujours représenté le corps le plus efficace de l'armée romaine, et cette armée centrale perdit également grandement en qualité.

De telle sorte que, alors que la réserve centrale, c'est-à-dire l'armée des *comitatenses*, était engagée dans la persécution des

Wisigoths (qui se trouvaient déjà dans l'Empire, puisqu'on les avait autorisés à s'implanter et à se fixer sur les rives du Danube et dans les Balkans, bien des années auparavant), le 31 décembre 406 les Vandales, Alains et Souèves franchirent le Rhin, bientôt suivis par les Allemands, les Francs et les Burgondes. Ce fut une véritable avalanche, à laquelle les *limitanei* n'étaient pas préparés. Ces envahisseurs parvinrent jusqu'à Carthage, qui fut prise peu de temps après par les Vandales. Et comme la réserve centrale ne pouvait pas être sur tous les fronts en même temps, toute la Gaule fut pratiquement perdue, tout comme l'Espagne et le nord de l'Afrique. Il en résulta la perte du vivier de soldats de l'Empire romain d'Occident que constituait la Gaule et la perte du grenier de Carthage. Ainsi, sans approvisionnements et sans soldats, l'Empire romain d'Occident se retrouva sans armée digne de ce nom et capable de le défendre. Il dut accepter que ce soit ses propres envahisseurs qui le protègent au nom d'empereurs nommés et révoqués au bon vouloir des généraux allemands jusqu'à ce qu'en 476 le chef des Hérules, Odoacre, prononce la déchéance du dernier empereur, Romulus Augustule, et s'abstienne de le remplacer.

Ce manque de sécurité de la personne des empereurs explique le processus d'étatisation et de centralisation de l'administration romaine. Dans leur for intérieur, ces empereurs avaient conscience de leur manque de légitimité et savaient très bien qu'à tout moment un usurpateur pouvait survenir et leur disputer le trône, d'où la nécessité pour eux de concentrer tous les contrôles possibles entre leurs mains, qu'ils soient religieux ou économique et bien sûr, militaire. Ce n'est donc pas l'idéologie qui suscita l'étatisation de Rome, mais tout

simplement la survie de l'empereur lui-même.

Mais, pour le gouvernement central, l'usurpation eut des conséquences importantes, tant du point de vue administratif qu'économique. Ceci se traduit, en particulier par la fragmentation du pouvoir. Un pouvoir scindé en deux (légitime et illégitime), une administration dupliquée, une armée fragmentée, une économie asphyxiée et, en fin de compte, les ressources fiscales grandement diminuées, créèrent une situation financière intenable sur le long cours. Le prix à payer pour que l'empire survive, c'était que ces tentatives même sans lendemain puissent voir le jour, avec l'amoindrissement concomitant du pouvoir impérial.

Ce manque de légitimité des empereurs romains fut la cause véritable de la chute de l'Empire romain d'Occident. Si cela ne fut pas le cas en Orient, c'est parce que Constantinople empêchait le passage des Barbares vers les régions les plus riches et les plus peuplées de l'empire, comme l'étaient toute la péninsule d'Anatolie, la Syrie et l'Égypte. Cela devint clair après la bataille d'Adrianopolis. Les Germains furent incapables d'abattre les murailles de Constantinople, car ils n'avaient aucune connaissance de la poliorcétique³. En ce qui concerne la partie africaine de l'Empire, bien que les Vandales fussent parvenus à s'emparer de Carthage en franchissant le détroit de Gibraltar, l'Égypte demeura suffisamment bien défendue grâce au désert. C'est pour cette raison

que la partie orientale de l'empire, également amoindrie en ce cinquième siècle funeste, ne tomba pas entre les mains des envahisseurs germains.

L'absence de concept aussi subtil que celui de légitimité s'avéra être le talon d'Achille de la civilisation romaine, comme ce fut également le cas pour le royaume des Wisigoths en Espagne ou le royaume de Pologne, et cela signa leur arrêt de mort. Ainsi, alors que la légitimité prenait corps, suite à la chute de l'Empire romain, elle servit de socle aux monarchies européennes naissantes pour perdurer jusqu'à ce jour.⁴

Valerio Óptimo Agricola

Revue *AHORA* septembre 2016

(tiré du texte traduit par le Cercle légitimiste de Toulouse).

3. La poliorcétique byzantine est principalement connue par les poliorcetica (ou poliorketika), pluriel de poliorceticon ou poliorketikon (grec moderne : πολιορκητικόν), terme désignant la littérature byzantine se rapportant à un manuel de siège de fortification. (Wikipédia).
4. Rappelons que l'auteur de cette étude, aimablement traduite par le Cercle légitimiste de Toulouse, est de langue espagnole. (Ndlr).

Vie des cercles et de l'Union

Légitimistes, ne restez pas isolés.

L'Union des Cercles légitimistes de France invite tous les légitimistes d'une même province à se regrouper dans le cadre d'un ou de plusieurs cercles. Ensemble, préparons le retour de la monarchie.

Décisions prises au cours de la réunion nationale de l'UCLF le 25 novembre 2017

La Gazette Royale

M. Hugues Saclier de La Bâtie reprend la direction de la Gazette Royale :

lagazetteroyale@orange.fr

La gestion de la revue reste au siège de l'UCLF à Rennes.



Languedoc Vicomt  de N mes

Conform ment   la *charte d'adh sion d'un cercle   l'UCLF* la demande d'adh sion du cercle a  t  accept e.

Le cercle l gitimiste Saint-Louis-roi-de-France devient « correspondant de l'Union des cercles l gitimistes de France pour la vicomt  de N mes ».

T l. 06 87 03 20 68 -
c.saintlouis.rdf@gmail.com -

<https://www.facebook.com/CercleLegitimisteNimes>

Vivarais

Les l gitimistes du Vivarais, regroup s au sein du **cercle l gitimiste Abb -Claude-Allier**, ont constitu  une association r gie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le d cret du 16 ao t 1901. Ils ont demand  l'adh sion de leur cercle   l'UCLF.

vivarais.legitimiste@gmail.com

Roussillon

Les légitimistes du Roussillon, regroupés au sein du **cercle légitimiste Hyacinthe Rigaud**, ont constitué une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Ils ont demandé l'adhésion de leur cercle à l'UCLF.



Île-de-France

Le **cercle légitimiste** d'Île-de-France (CLIF) a le plaisir d'annoncer la création d'un nouveau groupe d'étude, le groupe Louis XVII, qui tiendra ses réunions à Versailles.

vlrlouisxx75@gmail.com

Calendrier 2018

6 janvier 2018 : Galette des rois en Dauphiné – Vivarais (courriel : vivarais-legitimiste@gmail.com).

21 janvier 2018 : Messe pour Louis XVI, galette des rois et conférence sur Louis XIV au Cercle Paul Barillon en Anjou (courriel : paulbarillon@gmail.com)

17 mars 2018 : Journée d'étude à la Fédération bretonne légitimiste (courriel : bretagne.legitimiste@orange.fr).

28 avril 2018 : Journée découverte du patrimoine en Bretagne, Fédération bretonne légitimiste. (courriel : bretagne.legitimiste@orange.fr).

11 et 12 mai 2018 : Pèlerinage au Puy-en-Velay, organisé par le cercle du Vivarais et la Confrérie royale (courriel : vivarais-legitimiste@gmail.com).

16 juin 2018 : Journée légitimiste par les cercles d'Alsace-Lorraine (courriel : cercle.stmaterne@gmail.com).

ou : ro.beaudricourt@sfr.fr).

Du 23 au 27 juillet 2018 : Université d'été St Louis, organisé par l'UCLF. (courriel : saintlouis.uni@gmail.com - site : viveleroi.fr).

29 et 30 septembre 2018 : Pèlerinage national légitimiste de Sainte Anne d'Auray, organisé par la Fédération bretonne légitimiste (BP 103017, 35703 Rennes cedex 7—courriel : bretagne.legitimiste@orange.fr).

Université d'été St Louis

Cette université, qui se déroule chaque année, a pour but la formation des légitimistes. Tous les ans, de nombreux jeunes souhaitent y participer, mais leurs moyens financiers ne le leur permettent pas toujours.

Aussi l'UCLF fait appel à votre générosité pour financer cette université et permettre à de jeunes étudiants d'y participer.

Votre obole, quel qu'en soit le montant, sera la bienvenue et nous vous en remercions par avance.

UCLF, 144 rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes. Courriel : uclf@orange.fr

Notes de lecture

Jacques Rolland, *La princesse de Lamballe ou le « Secret de la Reine »*, Versailles, Via Romana, 2017.

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, surintendante de la maison de Marie-Antoinette, est passée à la postérité à cause de sa mort atroce le 3 septembre 1792, massacrée et

dépecée par la foule à la prison de la Force, n'ayant commis d'autre crime que celui de sa fidélité à la reine.

Jacques Rolland organise son récit autour de trois thèmes : l'affaire du Collier, la fuite à Varennes, et les relations diplomatiques et maçonniques supposées de Mme de Lamballe.

Récit entrecoupé de quelques scènes reconstituées et tirées de son imagination. L'auteur, d'ailleurs, nous prévient que son livre doit se lire comme un roman et qu'il lui a fallu « jongler avec la chronologie des événements ». Hypothèses ou affirmations tirées de faits documentés, le lecteur hésitera souvent : Mme de Lamballe a préparé l'évasion de

Mme de La Motte (p.80), mais quelques lignes plus bas, l'auteur atténue cette affirmation par « *tout laisse croire que* ». La première a fait défenestrer la seconde à Londres (p.74), puis on nous affirme que les auteurs en sont à rechercher du côté de Rohan et Cagliostro (p.81). Mme de Lamballe se serait tenue à l'écart de Cagliostro et des « Amis réunis », car peu intéressée par l'occultisme et le mysticisme (p.69) ; toutefois on nous dit (page suivante) que « *tous les frères convoqués à ses tenues appartenaient à des systèmes maçonniques très mystiques* ». Le 4 septembre 1792 (lendemain de sa mort), elle aurait reçu une lettre envoyée par la reine depuis le Temple « *Encore une fois, ne revenez pas. Ne vous jetez pas dans la gueule du loup* » (p.115).

Cet ouvrage, manifestement écrit trop vite, trouve sa conclusion dans un récit totalement fantaisiste : « *La fuite du roi n'était un secret pour personne* », nous apprend-on (p.138) : « *On avait tout fait pour faciliter la fuite du roi* », insiste l'auteur (p.142). Avant le départ pour Varennes, Mme de Lamballe aurait substitué au dauphin une petite fille et serait parti à Londres remettre l'enfant royal à William Pitt ! Qu'est devenue la petite fille au Temple ? Nous ne le saurons pas, mais nous apprendrons que Louis XVII réfugié à Londres deviendra Naundorff.

Qu'était donc que ce « Secret de la reine » ? Nous n'aurons pas de réponse claire à donner et ne chercherons pas à en savoir davantage.

M.-P. Renaud



Constance Griffejoen-Cavatorta, *Noblesse et Franchise, la valeur de liberté dans les écrits des aristocrates au Grand Siècle*, Classiques Garnier, 2017.

À travers les mémoires, correspondances, poèmes et romans de Monluc, Tristan l'Hermitte, Saint-Evremond, Bussy-Rabutin, Chaulieu et La Fare, l'auteur tente un portrait plutôt élogieux des libertins du XVII^e siècle, élogieux puisqu'aujourd'hui, la recherche de la liberté, liberté des passions et des sentiments, est un idéal indépassable.

Leur frivolité apparente cache une révolte en profondeur qui nous est présentée successivement dans la recherche des plaisirs, l'incrédulité religieuse et l'opposition politique. Bussy-Rabutin (*Mémoires et Histoire amoureuse des Gaules*), « maître universel de la médisance » est le noble voluptueux par excellence, qui peut exprimer les réalités les plus triviales avec élégance. L'incrédulité religieuse se loge dans l'épicurisme d'un Saint-Evremond, par exemple, où le châtement après la mort est évacué. Mais il s'agit aussi, (*Les Jeux de l'inconnu* de Monluc), de mépriser les pratiques de dévotion que l'on juge hypocrites et de s'en détacher, de gémir de la servitude des couvents, de railler la lubricité des religieux. L'auteur disant justement que « l'atteinte portée au pouvoir de l'autel ébranle celui du trône », l'aristocrate libertin (*Mémoires* de La Fare) dénonce la tyrannie des ministres ou la faiblesse du roi. Ces libertins, disgraciés à un moment ou un autre par Louis XIV, n'ont été que des courtisans vaniteux allant flatter dans des cercles restreints – l'auteur le souligne – les princes qui voulaient bien les recevoir, préparant les sociétés de pensée du siècle suivant. Mais l'auteur

fait croire à tort que ce courant libertin a été général.

M.-P. Renaud

François de Coustin, *Louis XIX, duc d'Angoulême*, Perrin, 2017.

L'auteur se donne le mérite, que nous ne contesterons pas, de combler une lacune au sujet de la vie du duc d'Angoulême, puisque deux biographies seulement ont été éditées, sur lesquelles il s'appuie largement, celles de Guichen (1909) et Cartron (1996). Biographies, dit-il, qui « *s'inscrivent toutes deux dans une optique plus ou moins avouée de dévotion royaliste* ». De dévotion, il n'en sera point question ici, l'ouvrage s'ouvrant et se fermant sur une citation de Flaubert traitant, dans son *Bouvard et Pécuchet*, le duc d'Angoulême de « personnage inexistant ». M. de Coustin campe Louis XIX dans l'histoire générale de la France qui s'écoule de la Révolution à la Restauration et à la révolution de 1830, événements connus par ailleurs. D'un exil à l'autre, la vie du duc d'Angoulême et celle de son épouse, Marie-Thérèse, fille de Louis XVI, a été si tragique que l'on s'étonne d'un récit aussi conventionnel et distant. En titrant « Louis XIX », l'auteur nous fait comprendre que Louis Antoine a été successeur légitime à la mort de son père Charles X, tout en donnant foi à « l'abdication » de 1830.

M.-P. Renaud



Carnet du jour

Information non disponible

La Confrérie royale

À la demande de ses Supérieurs ecclésiastiques, Monsieur l'abbé de Saint-Taurin a remis sa charge de Prieur, sans toutefois quitter les rangs de la Confrérie.

Le conseil de la Confrérie, après avoir pris le temps de la prière et de la réflexion, a décidé de confier cette charge au **Frère Maximilien-Marie du Sacré-Cœur**, jusqu'ici Secrétaire de ladite Confrérie.

Frère Maximilien-Marie se recommande instamment aux prières de tous les membres de la Confrérie Royale afin de la conduire avec la sagesse, la prudence et le zèle requis.



Le prochain **pèlerinage au Puy-en-Velay** aura lieu les **vendredi 11 et samedi 12 mai 2018**.

Il sera de nouveau basé au grand séminaire du Puy. **Notez dès à présent que les inscriptions devront être enregistrées de façon ferme et définitive à la fin du mois de février 2018.**

Pro Rege et Francia,
Le Conseil de la Confrérie Royale.
Source : [Confrérie royale](#)



Pensez à votre abonnement ou réabonnement.



Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'UCLF et à adresser à :

UCLF,

144, rue des Professeurs Pellé

35700 RENNES

Tél. : 09 71 31 10 40

Abonnement normal : 15,00 €
Abonnement électronique : 10,00 €
Abonnement étranger : 17,00 €
Abonnement de soutien : 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Sites internet

UCLF :

<http://www.uclf.org> (site modifié)

<http://www.viveleroy.fr>

<http://royaume-de-France.clicforum.com/index.php>

<https://facebook.com/UCLF.org>

Confrérie royale:

<https://confrerieroyale.blogspot.fr>

www.l-ami-de-la-religion-et-du-roi.blog4ever.com

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie - Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

IPNS

I.S.S.N. 0761-7828

Dépôt légal : décembre 2017

CPPAP : 0920 G 83732